

SUR LA STRUCTURE GENERALE DU SCN A PARTIR DE L'EXPERIENCE DU SYSTEME ELARGI DE COMPTABILITE NATIONALE FRANCAIS

PAR ANDRÉ VANOLI

*Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, France**

This paper describes the French enlarged system of national accounts, and discusses its relevance for the revision of the UN System of National Accounts. Part I develops the concept of a "Central System" of national accounts, and sets out its minimum requirements and the margins within which adjustments or variants would be acceptable. This part concludes that the Central System is the basic system of macro-economics, and must meet the needs of macro-economists both as to content and coherence. Part II discusses the issue of the complexity of SNA. It proposes the introduction of a "tableau économique d'ensemble" (TEE) to provide an overview of the Central System, and shows how certain complementary approaches dealing with population, employment, input-output, financial operations, and more detailed presentations of wealth accounts and institutional sector accounts can be related to the TEE. The third part discusses the possibilities of deriving directly the accounts of the Central System from microdata for individual units, concluding that although this may be possible in limited special cases such as central government, it is generally impractical. For certain sectors—especially non-financial corporate and quasi-corporate enterprises—a system of intermediate accounts is proposed, which would reflect the data that can be collected from these units without adjustments and/or corrections needed for the national accounts. For other sectors, notably households, only global treatment seems feasible. Part IV introduces the concept of satellite accounts as a means of extending the coverage of the data system without overburdening the Central System. Annexes illustrate the tableau économique d'ensemble, the intermediate accounts, satellite accounts, and accounts relating to such extensions as natural resources and the ecosystem.

Des exigences contradictoires sont, suivant les moments ou parfois simultanément, adressées à la comptabilité nationale: inclure plus de choses, être plus simple; être plus intégrée, être plus souple; compléter les agrégats dans une optique de bien-être, être plus proche des transactions effectives dans une approche marchande/monétaire; sophistiquer les analyses pour mieux rendre compte des phénomènes, être aussi voisine que possible de la perception/enregistrement de ceux-ci par les unités économiques élémentaires; être plus "fonctionnelle", être davantage "institutionnelle" . . . J'en passe!

Ces points de vue se manifestent lors des discussions en cours sur la révision du SCN. L'accent étant mis souvent, et naturellement, sur les aspects jugés les moins satisfaisants du SCN actuel, la tentation est parfois grande de chercher à privilégier à l'avenir ce qui est estimé avoir été plutôt sacrifié dans le passé, au risque d'introduire des distorsions symétriques qui seraient à leur tour, sous peu, jugées intolérables: mouvement de bascule que connaissent bien les comptables nationaux qui ont suivi l'histoire de leur discipline au cours des dernières décennies.

L'expérience nous a conduits à la conclusion que pour chercher à satisfaire au mieux des exigences contradictoires généralement légitimes il fallait concevoir un système dont la structure générale soit beaucoup plus riche que celle du

*An English translation is available on request to the author (18, Bld A. Pinard-75675 PARIS Cédex 14).

système classique des comptes nationaux (que reflète par exemple le SCN), tout en englobant celui-ci.

Nous ne prétendons pas maîtriser parfaitement cette démarche. Bien des problèmes demeurent à nos yeux mal résolus. Pour des raisons diverses, les réalisations pratiques n'ont jusqu'ici pu couvrir que très incomplètement le dessein initial. Les réflexions en retour sur les conceptions de départ ont en conséquence été limitées.¹

Il nous semble cependant qu'une approche de ce type est de nature à éclairer, par certains côtés, les débats relatifs au futur SCN.

Les deux idées de départ sont les suivantes:

- les passages entre les données micro-économiques et le SCN ne peuvent souvent pas être des relations directes simples d'agrégation; il est nécessaire, et il se trouve que c'est par ailleurs très utile, d'introduire des systèmes conceptuels intermédiaires entre les systèmes micro-économiques et le SCN entendu alors comme *Système central de comptabilité nationale* (SCCN).

- bien que le SCN ait un contenu très riche à la fois par le champ qu'il couvre et les articulations que sa structure comptable comporte, il ne peut ni englober directement tout ce que l'on peut souhaiter que la comptabilité nationale analyse, ni présenter de manière complète tous les phénomènes qu'il inclut; pour atteindre ces objectifs complémentaires il est nécessaire, et c'est également très utile, d'introduire d'autres comptes, qui ont été qualifiés en France de satellites et vis à vis desquels le SCN apparaît à nouveau comme *Système central de comptabilité nationale* (SCCN).

Ces deux catégories de compléments au SCN feront l'objet des troisième et quatrième parties de cette note. Il convient cependant auparavant de préciser la notion de Système central, ce qui sera fait dans une première partie. Il me paraît également nécessaire de consacrer une deuxième partie à certains aspects de la structure de ce Système central.

PREMIERE PARTIE: NOTION DE SYSTEME CENTRAL

a. Exigences Minimales

Le Système central doit couvrir l'ensemble des phénomènes essentiels qui constituent la vie économique: production et ses facteurs, revenu, consommation, financement, accumulation réelle et financière, relations extérieures, flux et stocks.

Il doit fournir, de cet ensemble de phénomènes, une représentation intelligible, simplifiée mais complète, comportant les articulations nécessaires, c'est-à-dire une maquette macro-économique modélisable.

Il doit fournir en même temps une base pour la recherche de la cohérence des données qui rendent compte des phénomènes ci-dessus, c'est-à-dire servir de cadre de coordination statistique.

¹Pour jalonner le chemin parcouru, voir André Vanoli, Le système actuel de comptabilité nationale et la planification, *The Review of Income and Wealth*. Series 15, number 12, June 1969 (reprise d'une communication à la Conférence générale IARIW de 1967); Système élargi de comptabilité nationale (*Les collections de l'INSEE*, série C no 44-45, 1er tirage, mai 1976, 2^e tirage, septembre 1979); Maryvonne Lemaire et Jean-Louis Weber, L'expérience française d'extension des comptes nationaux, *Actes de la 44^{ème} session de l'Institut International de Statistique*, Vol. 2, p. 1016-1038, Madrid 1983, avec une bibliographie (ce texte a été traduit en anglais par l'OCDE).

Pour que le Système central puisse remplir convenablement ces fonctions, ses concepts, définitions, classifications, évaluations, moments d'enregistrement, comptes et sous-comptes doivent être intégrés, cohérents.

Intégré ne veut pas dire nécessairement unidimensionnel. Plusieurs approches peuvent en effet figurer dans le Système central. Intégré signifie mutuellement consistant. Ces approches éventuelles diverses doivent être mutuellement consistantes, elles ne doivent pas comporter d'incohérence.

Par exemple, on peut avoir un découpage par secteur institutionnel basé sur le regroupement d'unités institutionnelles et une analyse détaillée de la production par branche d'activité basée sur le regroupement d'établissements ou d'unités de production d'un autre type, mais une unité "de type branche" ne doit appartenir qu'à une seule unité institutionnelle. On peut décomposer le compte des ménages par catégorie socio-professionnelle d'une part et par tranche de revenu d'autre part, mais les deux décompositions doivent être cohérentes, ce qui ne serait pas le cas si la première reposait sur les données d'une enquête auprès des ménages et la seconde sur les déclarations pour l'impôt sur le revenu sans réconciliation entre ces sources. On peut répartir les dépenses des administrations publiques par opération économique et par fonction, toujours sous la contrainte de consistance mutuelle. On ne peut pas inclure les services des ménagères dans la consommation sans les inclure dans la production, traiter les dépenses relatives aux logiciels en consommation intermédiaire dans le tableau entrées-sorties et en constitution d'actifs dans les comptes de patrimoine, etc. . . .

Les chaînes de cohérence du Système central reposent sur les égalités économiques fondamentales:

- (1) production = consommation intermédiaire + valeur ajoutée
- (2) production = consommation intermédiaire + consommation finale + formation de capital + exportations – importations
- (3) valeur ajoutée = somme des revenus primaires
- (4) revenus primaires + transferts nets reçus = revenus disponibles
- (5) revenus disponibles = consommation finale + épargne
- (6) épargne = formation de capital + variations de créances – variations de dettes
- (7) exportations – importations + revenus primaires nets reçus de l'extérieur + transferts nets reçus de l'extérieur = variations de créances sur l'extérieur – variations de dettes envers l'extérieur
- (8) somme des variations de créances = somme des variations de dettes
- (9) patrimoine de clôture = patrimoine d'ouverture + formation de capital + variations de créances – variations de dettes + réévaluations
- (10) population totale = population inactive + population active

Ces égalités sont à la base de la construction des modèles macro-économiques. Elles valent pour l'économie dans son ensemble. Les égalités (1), (3) à (6) et (9) valent également pour toute unité économique particulière complète (agent économique).

Si le Système central comportait seulement les agrégats correspondant à ces égalités, il serait complet, mais très pauvre. Pour que l'image qu'il donne de la vie économique soit intelligible, il doit fournir des décompositions pertinentes dans lesquelles apparaissent les grandes catégories d'acteurs de la vie économique,

d'opérations économiques, d'activités économiques et de produits, d'actifs et de passifs.

Ainsi, les égalités (1) et (3) supposent une analyse de la production par type d'activité économique, l'égalité (2) une analyse par type de produits. A elles trois, elles résument un tableau entrées-sorties qui, avec des éléments de (9) (le capital productif) et de (10) (la population active) permet une modélisation du processus productif.

L'articulation entre l'activité de production, la distribution, redistribution et utilisation du revenu, et l'accumulation est montrée par les égalités (1), (3) à (6) et (9). La compréhension de ces phénomènes nécessite une analyse par type d'opérations et groupe d'agents économiques (secteurs institutionnels dans le SCN). Ces égalités résument les comptes des secteurs institutionnels.

L'égalité (7) reprend les relations avec le reste du monde qui peuvent être éventuellement décomposés par groupe de pays partenaires.

L'égalité (8) exprime l'équilibre des opérations sur créances et dettes qui s'étudie en combinant dans un tableau des opérations financières les variations de créances et de dettes—présentées suivant une classification pertinente—des divers secteurs institutionnels et du reste du monde. La prise en compte de l'égalité (9) permet de retracer l'articulation des flux et des actifs et passifs financiers.

La prise en compte des actifs physiques est indispensable à la compréhension et à la modélisation du processus productif. La considération des actifs et passifs financiers est de même nécessaire à l'intelligibilité des processus financiers (comportements de portefeuille). Sans les uns et les autres, une analyse correcte du processus d'inflation et de ses effets est impossible. Les comptes de patrimoine, résumés par l'égalité (9), doivent en conséquence faire partie du Système central de comptabilité nationale.

L'égalité (10) recouvre les données démographiques permettant les calculs par tête et, comme nous l'avons vu déjà, le facteur travail.

Des exigences posées au Système central au début de cette première partie, en fonction des objectifs premiers et des utilisations principales des comptes nationaux, découle l'inclusion nécessaire dans celui-ci d'une analyse de la production et des biens et services (tableau entrées-sorties), du financement (tableau des opérations financières), et des stocks d'actifs et de passifs (comptes de patrimoine). Les exclure, volontairement ou non (par manque de moyens et/ou de données), ne revient pas à dessiner des variantes de Système central, mais un Système central tronqué.

Des égalités ci-dessus résultent des exigences de cohérence pour les concepts, définitions, classifications, évaluations, moments d'enregistrement, comptes et sous-comptes.

Ces égalités et les exigences de cohérence qui en résultent s'imposent à tout Système central de comptabilité nationale, dès lors que les phénomènes économiques mentionnées se rencontrent dans l'économie concernée. Mais elles ne déterminent pas, loin de là, l'ensemble des caractéristiques d'un Système central. Des variantes très différentes de Système central (SCN, CPM, ancien système français par exemple) peuvent respecter ces contraintes.

b. *Marges de Jeu*

Des choix différents peuvent en particulier être faits quant à l'extension donnée aux agrégats du système.

Certaines conséquences de ces choix sont alors incontournables dans le Système central lui-même. Par exemple, si l'on retient comme agrégat principal de production du système le Produit intérieur brut défini comme il l'est actuellement dans le SCN, il s'ensuit que certaines imputations (production pour compte propre, production imputée de services bancaires) font intégralement partie du Système central et que les discussions générales sur l'élimination des imputations sont oiseuses. Ou encore, si les avantages en nature fournis par certains employeurs à leurs salariés font partie des salaires versés par ces employeurs, il est inutile de mener une discussion abstraite sur l'élimination des ré-orientations (re-routings) de certains flux par rapport aux transactions primaires effectives.

Bien entendu un Système central peut retenir des concepts, de production notamment, plus restreints que celui du SCN actuel. Ainsi fait la CPM (concept de production matérielle); ainsi faisait l'ancien système français (concept de production marchande). Mais alors d'autres agrégats de valeur ajoutée, revenus primaires, transferts, consommation, éventuellement formation de capital en résultent inéluctablement. De même si l'on voulait mettre à la base du Système central le critère de l'enregistrement des transactions effectives, avec élimination de toute imputation ou ré-orientation de flux, il faudrait définir en conséquence de nouveaux concepts et agrégats de production, consommation, revenu, etc. . . .

Symétriquement, un Système central pourrait retenir des concepts et des agrégats plus larges que ceux du SCN actuel, comme cela a été proposé lors des discussions sur le bien-être il y a quelques années. Les égalités fondamentales et les exigences de consistance mutuelle imposeraient alors une série d'imputations additionnelles sur la production, la consommation, le revenu, les transferts, etc. . . .

Un Système central peut s'efforcer de couvrir plusieurs des approches précédentes à la fois. Cela nécessite que les concepts et les agrégats principaux—c'est à dire ceux qui commandent la chaîne complète des cohérences décrite plus haut—soient les plus englobants parmi ceux que l'on souhaite retenir. On peut alors, par une structuration adéquate du système, essayer de faire apparaître des grandeurs correspondant à des concepts plus restreints.

Ainsi le concept de PIB du SCN actuel ne fait nullement disparaître la possibilité de présenter le seul PIB marchand et ses emplois. Le SCN ne le montre pas explicitement, bien que la proposition en ait été faite lors de la révision précédente. On trouve cela en revanche très clairement dans le SECN français et dans les publications régulières de nos comptes nationaux, annuels et trimestriels. Il serait de même envisageable, si on le souhaitait, de montrer un PIB matériel.

En termes simples:

$$\text{PIB (SCN 1968)} \left\{ \begin{array}{l} = \text{PIB marchand} \\ + \text{PIB non marchand} \end{array} \right\} = \left\{ \begin{array}{l} \text{PIB matériel} \\ + \text{PIB marchand non matériel} \end{array} \right.$$

De même, un PIB élargi par exemple à la production domestique maintiendrait la possibilité de montrer des notions plus restreintes:

$$\text{PIB (SCN 1968 + production domestique)} = \left\{ \begin{array}{l} \text{PIB marchand} \\ \text{+ PIB non marchand monétaire} \\ \text{+ PIB non marchand domestique} \end{array} \right\} + \text{PIB matériel}$$

Les grandeurs correspondant à ces optiques secondaires n'apparaîtraient que pour certaines variables. La chaîne complète des cohérences ne serait pas décrite, soit par impossibilité logique (incohérences avec les contraintes de l'optique principale), soit du fait de l'alourdissement du Système central qui en résulterait.

Le souci de ne pas alourdir exagérément la structure du Système central conduit en effet à être sélectif² quant à l'inclusion dans celui-ci d'optiques complémentaires, même quand rien ne s'y oppose en principe.

Il faut cependant accepter de le faire quand procéder ainsi apparaît comme le seul moyen de réconcilier convenablement des oppositions tranchées sur des points importants. Ainsi un vif débat porte-t-il depuis quelques années sur l'opposition, pour le partage de la consommation finale entre les administrations publiques et les ménages, entre l'optique du financement de la dépense (ou l'optique dite de la transaction) et celle de la consommation effective. Le système de la Communauté européenne (le SEC) et, dans une moindre mesure, le SCN privilégient la consommation effective, du moins quand il s'agit des biens et services marchands. Les services non marchands de leur côté sont, aux paiements partiels près, affectés à leurs producteurs mêmes. Pour des raisons diverses, parmi lesquelles figurent des différences institutionnelles effectives, des interprétations divergentes des systèmes et d'inégales volontés de les appliquer, il en résulte, essentiellement pour les services de santé et d'éducation, des incomparabilités internationales fort importantes. Afin d'y remédier la proposition a été faite de changer de critère pour adopter strictement celui de la transaction ou du financement de la dépense. Cette proposition a été elle-même critiquée pour les inconvénients qu'elle entraînait. Il nous paraît préférable dans un cas de ce genre de chercher à accommoder les deux approches dans le Système central lui-même. Tel est le sens d'une proposition que nous avons faite récemment à l'Office Statistique des Communautés Européennes et qui s'efforce d'aller plus loin que les propositions Pêtre de 1981³ en évitant certains défauts qu'à notre sens elles comportaient.

²La sélectivité peut également intervenir dans le choix de la périodicité (trimestrielle, annuelle, plus faible) d'établissement de certaines parties des comptes. Pour certaines années de base, on peut faire par exemple des tableaux entrées-sorties plus sophistiqués (les établir à la fois en secteurs d'établissements et en branches pures, avec de nombreux systèmes de prix, des nomenclatures plus détaillées, en présentant les contenus d'importations, etc. . . .) que ceux que l'on fait ou pourrait faire en année courante. De la sorte, on peut chercher à concilier un Système central riche et une charge de travail régulière pas trop lourde.

³Jean PETRE, The treatment in the national accounts of goods and services for individual consumption produced, distributed or paid for by government. Paper submitted to the 17th General Conference of the IARIW, Gouvieux, August 1981.

Au delà des choix fondamentaux qui commandent le contenu des principales grandeurs significatives du système, des variantes existent bien entendu également sur presque tous les points: classifications des unités statistiques, des opérations économiques, structure des sous-comptes et détermination des soldes intermédiaires, moments d'enregistrement, circuit de la consommation de capital fixe,⁴ inclusion ou non de transferts en capital,⁵ etc. . . .

Le SCN actuel, complété par les comptes de patrimoine qui ne figuraient que pour mémoire dans le livre bleu de la révision 3, correspond à une des nombreuses variantes de Système central concevables. Comme il résulte d'une longue évolution et de nombreux compromis, il est sage de ne travailler qu'à la marge par rapport à lui (j'ai mentionné ci-dessus l'introduction souhaitable de deux optiques pour la consommation finale).

Pour synthétiser cette première partie, je peux dire que le Système central est le système de base des macro-économistes. Il doit être utilisable en tant que tel et, pour les principales utilisations macro-économiques, se suffire à lui-même à la fois quant à son contenu et à sa cohérence.

DEUXIEME PARTIE: GRANDS BLOCS CONSTITUANTS ET SOUPLESSE DU SYSTEME CENTRAL; INTRODUCTION NECESSAIRE D'UN TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

Ce que nous appelons Système central correspond donc essentiellement au système décrit dans les huit premiers chapitres du SCN rév. 3 en y incluant les comptes de patrimoine.

“Quoi!—va-t-on peut-être se récrier—, ce système touffu et complexe? Pourquoi pas quelque chose de plus simple, complété en cas de besoin?”

Il est sur ce point essentiel de bien distinguer deux questions:

- la délimitation du Système central, par ses exigences de couverture et de cohérence; nous avons vu que ces exigences étaient fortes, incontournables.
- l'organisation interne du système central, les grands blocs qui le composent, la diversité des emboîtements et des présentations réalisables; de ce point de vue, les exigences précédentes sont compatibles avec des degrés variables de complexité et le Système central comporte une flexibilité interne considérable.

Il faut reconnaître en effet que la présentation du SCN rév. 3 est, dans le livre bleu, très touffue en termes de comptes et de tableaux, particulièrement pour le lecteur qui n'a pas clairement présente à l'esprit la structure générale du système et ses articulations. Mais cette caractéristique n'est pas liée de manière intrinsèque à la conception même du système. Avec une conception quasi identique, le manuel du système européen, le SEC, est beaucoup plus simple et plus clair. Il nous semble qu'il en est également ainsi de la présentation du cadre central du SECN français. La structure du SCN lui-même se lit très clairement si on considère sa présentation matricielle (cf. tableau 2.17 du livre bleu pour la

⁴Suivant la solution retenue, certains termes des égalités présentées plus haut seront bruts ou nets, la consommation de capital fixe pourra ou non apparaître dans certaines égalités.

⁵Si on retient une notion de transfert en capital, les transferts figurant dans les égalités (4) et (7) deviendront les transferts courants seuls et un poste de transferts en capital apparaîtra dans les égalités (6) et (7).

représentation symbolique agrégée; tableau 2.1 pour une illustration avec esquisse de désagrégation des catégories globales).

Ce qui manque essentiellement au SCN c'est un tableau synthétique qui montre commodément l'articulation générale des comptes et sous-comptes des grands secteurs institutionnels et l'équilibre des opérations dans un niveau intermédiaire de détail des classifications. Une telle présentation synthétique est appelée en France "tableau économique d'ensemble",⁶ en abrégé T.E.E. Le T.E.E. a beaucoup évolué au cours du temps et il changera encore. On trouvera en annexe 1 à titre indicatif le TEE provisoire de l'année 1983 extrait du *Rapport sur les comptes de la nation de 1983*.

On peut concevoir d'assez nombreuses variantes de tableau économique d'ensemble. Cependant celui-ci constitue une présentation de base qui ne doit être ni trop simplifiée, ni trop détaillée. On s'en tiendra ainsi au premier niveau de la classification des secteurs institutionnels. Il est indispensable en effet qu'apparaisse dans ce tableau le secteur des administrations publiques ou celui des institutions financières, catégories d'agents économiques dont la distinction est en toute hypothèse fondamentale. En revanche, l'introduction de leurs sous-secteurs respectifs chargerait trop ce tableau synthétique. De même, pour les opérations, choisira-t-on un niveau de nomenclature significatif, mais peu détaillé. Par exemple, une seule ligne pour tous les transferts courants ne donnerait qu'une information pauvre. Les impôts directs, les cotisations et prestations sociales doivent apparaître. Par contre, le détail des prestations sociales par risque couvert serait excessif et alourdirait le tableau.

Toujours à titre illustratif l'annexe 2 présente un tableau économique d'ensemble pour le SCN rév. 3 dans une présentation analogue à celle du T.E.E. français.⁷

Le tableau économique d'ensemble constitue ainsi le bloc simplifié des comptes de secteurs institutionnels et des comptes d'opérations économiques. Les comptes de patrimoine devraient y figurer, dès lors qu'ils seraient établis régulièrement.

On trouvera en annexe 3 le complément du TEE de l'annexe 2 afin d'y inclure les comptes de patrimoine.

Par consolidation du TEE, s'obtiennent aisément les comptes simplifiés de la nation. Ceux-ci n'offrent qu'un intérêt réduit pour l'analyse.

Par développement du TEE en revanche, les analyses peuvent s'enrichir et s'affiner considérablement. Les blocs qui y sont inclus sous une forme condensée peuvent se démultiplier considérablement (quoique pas sans limite comme nous le verrons plus loin). Je parle ici de démultiplication; en réalité, s'il en est bien ainsi dans certains cas (le compte des ménages s'obtient d'abord globalement dans le TEE), dans d'autres le bloc condensé inclus dans le TEE provient normalement lui-même d'une agrégation (administrations publiques, institutions

⁶Le SEC va plus loin que le SCN puisqu'il comporte un tableau général des opérations, mais celui-ci n'est pas suffisant car il ne montre pas l'articulation des sous-comptes. Il est semble-t-il resté peu utilisé.

⁷Ce TEE n'ajoute au SCN rév. 3 que des comptes de production des secteurs institutionnels, lesquels n'y figurent pas mais peuvent s'y introduire aisément (comme ceci a été fait dans le questionnaire annuel de comptabilité nationale ONU/OCDE).

financières, sociétés non financières), avec synthèse et arbitrages au niveau du TEE.

Les comptes de secteurs institutionnels peuvent de la sorte être établis à divers niveaux de détail de la classification des secteurs et de la classification des opérations économiques et pour tout ou partie des sous-comptes.⁸

A qui s'intéresse particulièrement aux opérations financières ce que comporte le TEE paraîtra trop sommaire, notamment du fait de la simplification de la classification des opérations et du regroupement des institutions financières. Les comptes détaillés des secteurs institutionnels pourront fournir l'information souhaitée, mais sous une forme trop dispersée.

Aussi le bloc des comptes financiers des secteurs institutionnels et des comptes d'opérations financières fait-il l'objet d'un tableau de synthèse spécial, appelé "tableau des opérations financières" en France (en abrégé T.O.F.). L'équivalent s'en trouve dans le tableau 24 du SCN rév. 3, "Opérations financières des sous-secteurs détaillés". Outre son intérêt pour la présentation détaillée des résultats, le TOF constitue également un cadre commode pour la synthèse et les arbitrages relatifs aux comptes financiers.

Ce qui vient d'être dit des comptes financiers vaudra pour les comptes de patrimoine. Le bloc condensé des comptes de patrimoine ne fournira qu'une information très agrégée quant à la classification des actifs et des passifs et aux opérations de réconciliation (réévaluations, reclassements, etc. . . .). Les comptes de patrimoine développés donnent l'information complète.

Moins simple est l'articulation entre le bloc condensé des comptes de production et des comptes d'opérations sur biens et services du TEE et le bloc développé correspondant. Jusqu'ici en effet la relation générale entre les blocs condensés du TEE et les blocs développés était une relation d'emboîtement, les blocs condensés s'obtenant formellement⁹ par agrégations successives à partir des niveaux les plus détaillés de nomenclatures de secteurs et d'opérations, les blocs

⁸Encore une fois à titre indicatif, voici ce qui se fait habituellement en France (avec des variantes suivant qu'il s'agit de comptes définitifs, semi-définitifs ou provisoires):

- les comptes des sociétés et quasi-sociétés non financières distinguent les grandes entreprises publiques et les autres SQS et sont établis ainsi pour 40 sous-secteurs d'activité (une société est classé toute entière dans le sous-secteur correspondant à son activité économique principale) et pour tous les sous-comptes, sauf actuellement le compte financier.

- les comptes des administrations publiques séparent les trois sous-secteurs classiques (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) et plus finement, à l'intérieur des sous-secteurs, un grand nombre de sous-groupes (qui rassemblent eux-mêmes des unités traitées de manière complète dans beaucoup de cas).

- les comptes des sociétés d'assurance sont élaborés pour deux sous-secteurs et ceux des institutions de crédit pour quatre sous-secteurs, lesquels regroupent souvent des unités traitées individuellement.

- les comptes des administrations privées sont estimés (mal) globalement.

- les comptes des ménages sont, jusqu'au revenu disponible, ventilés une fois tous les cinq ans en dix catégories socio-professionnelles suivant la catégorie du chef de ménage; certains sous-comptes (production et exploitation) sont établis chaque année pour les entreprises individuelles en 40 sous-secteurs d'activité.

- le compte du reste du monde est fait pour quatre zones (Départements et territoires d'outre-mer, Communauté économique européenne, Zone franc, autres pays étrangers).

En voici davantage que dans le livre bleu! mais le tableau économique d'ensemble en permet, à un niveau d'intelligibilité convenable, une perception synthétique.

⁹La pratique de l'élaboration des comptes peut être, nous l'avons vu, différente.

développés par désagréments successives. Seul cas particulier majeur: les ventilations fonctionnelles des dépenses des administrations publiques ou de la consommation des ménages n'apparaissent pas dans le TEE car elles supposent l'introduction d'une troisième dimension par rapport au croisement secteurs institutionnels/opérations économiques.¹⁰

Avec le bloc des comptes de production et de biens et services les choses se compliquent. Deux notions de base additionnelles doivent être introduites pour passer du bloc condensé au bloc développé.

L'une ne pose pas de problème majeur, il s'agit de la notion de produit. Les opérations sur biens et services s'analysent suivant une classification commune de produits (catégories de biens ou de services). La notion de produit constitue une troisième dimension, indispensable, par rapport au croisement secteurs institutionnels/opérations sur biens et services.

La deuxième notion à introduire est plus problématique parce qu'il s'agit cette fois, pour l'analyse de la production, d'une notion alternative à la notion d'unité institutionnelle qui est à la base des comptes de secteurs institutionnels. En effet, pour des raisons diverses, on choisit généralement pour l'étude détaillée de la production par type d'activité dans les tableaux entrées-sorties une unité du type établissement (SCN) ou du type unité homogène de production (SEC, SECN), disons en bref une unité "du type branche". De ce fait, les comptes de production font l'objet d'une double analyse, d'une part par secteur institutionnel,¹¹ d'autre part, par branche d'activité. Idéalement on peut imaginer une double analyse exactement de même nature, aboutissant à deux tableaux entrées-sorties semblables dans l'un desquels les colonnes regrouperaient des unités "de type branche", tandis que dans l'autre elles seraient constituées d'unités institutionnelles. Ne serait-ce qu'à cause de l'information disponible, on ne procède pas ainsi. Le TES présente les comptes de production des branches d'activité, dans lesquels la production de chaque branche et sa consommation intermédiaire apparaissent ventilées par produit. Les comptes de production des secteurs institutionnels, repris synthétiquement dans le tableau économique d'ensemble, sont plus simples. La production et la consommation intermédiaire y apparaissent sans ventilation par produit. La cohérence entre les comptes de branches et les comptes de secteurs doit cependant être assurée,¹² qu'il s'agisse du découpage des unités institutionnelles en unités de type branche, des concepts, définitions et évaluations des grandeurs communes (production, consommation intermédiaire, valeur ajoutée et les revenus primaires qui la composent) ou de la classification des activités.

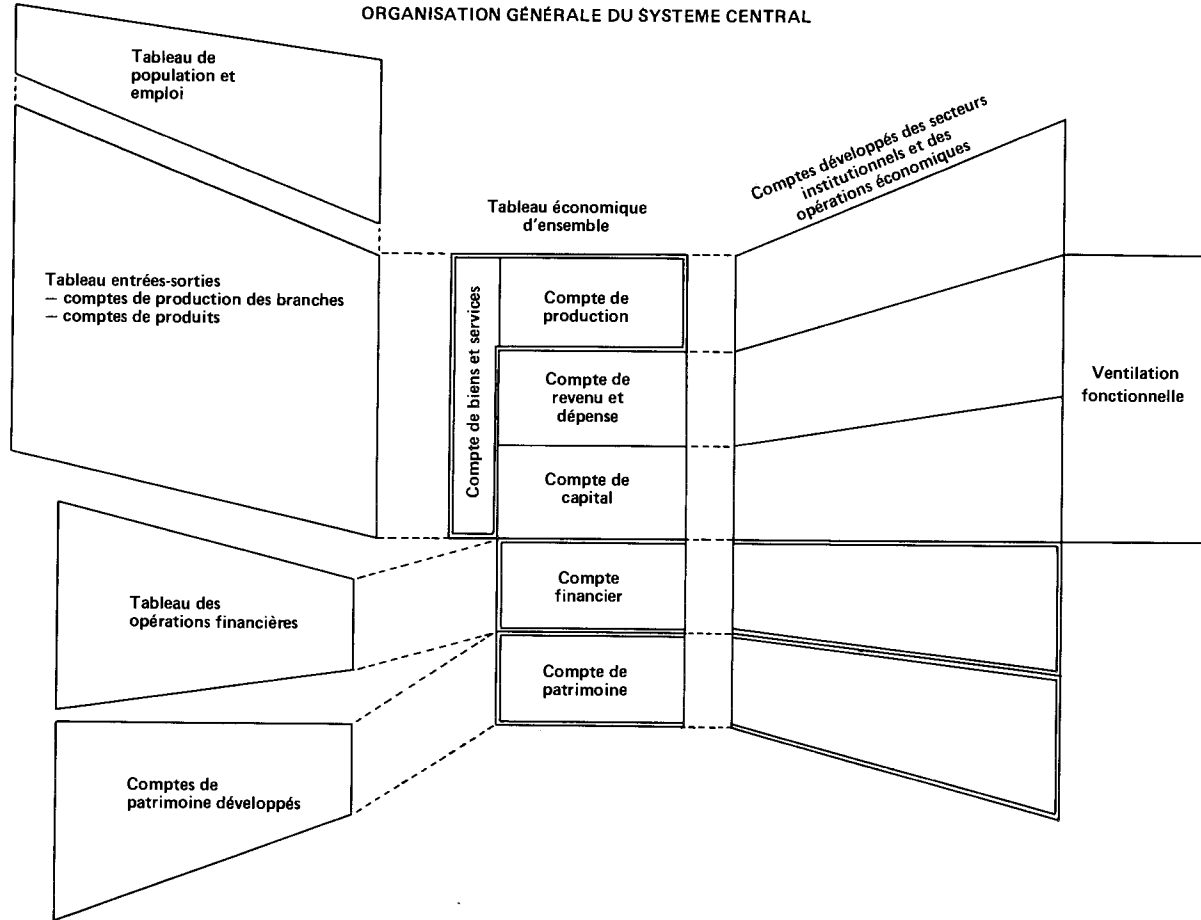
Ainsi, quelle que soit la complexité, nécessaire, introduite par la prise en compte de deux types d'unités au niveau des comptes de production et de la décomposition par produit pour les équilibres de ressources et emplois des biens et services, le tableau entrées-sorties constitue un bloc développé (susceptible

¹⁰En fait, le système central pourrait être défini sans recourir à la notion de fonction. L'introduction de celle-ci fait partie des marges de jeu évoquées dans notre première partie. Elle se justifie par son intérêt à la fois pour les utilisations et pour la coordination statistique.

¹¹Le SCN Rév. 3 ne les comporte pas à la différence du SEC et du SECN. Il est généralement souhaité de les introduire.

¹²Ce qui n'est pas sans poser de problèmes surtout si on veut réaliser une totale cohérence entre les comptes détaillés de branches et les comptes détaillés des sous-secteurs institutionnels par type d'activité.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SYSTEME CENTRAL



d'être détaillé de façon considérable) du tableau économique d'ensemble, auquel il n'est cependant relié, il faut le reconnaître, que de manière assez pauvre au niveau le plus agrégé (toutes activités, tous produits confondus). Il manque dans le TEE un tableau entrées-sorties minimum (en 5 à 10 branches/produits), problème que nous n'avons pu résoudre sans complexités exagérées.

L'articulation d'ensemble entre les grands blocs présentés dans cette seconde partie peut être résumée par le schéma de la page 165.

J'ai essayé de montrer dans les pages précédentes que le Système central était à la fois:

- rigide quant à ses exigences de couverture et de cohérence¹³
- souple du fait de la possibilité d'y inclure certaines approches complémentaires et surtout parce qu'une organisation interne convenable permettait de l'utiliser à des degrés très variables d'agrégation et de complexité.

Du point de vue des utilisations du système pour l'analyse économique, on peut avoir besoin de présentations plutôt simples (modèle macro-économique général basé par exemple sur le TEE et un TES à 10 branches/produits) aussi bien que de très détaillées (analyse des répercussions fines des variations de prix des importations ou de l'énergie grâce au TES, ou des effets redistributifs de l'inflation grâce aux comptes de revenu et de patrimoine).

Comme cadre de coordination statistique, c'est seulement sous sa forme la plus développée (classifications les plus fines de secteurs institutionnels, d'opérations économiques, de produits, de type d'activité, définitions les plus complètes, etc. . . .) que le Système central constitue un outil réellement utilisable à cette fin. La zone de contact doit être la plus étendue possible. Nous allons voir cependant dans les deux parties suivantes que l'articulation entre le Système central, même sous cette forme développée, et les données primaires n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser au premier abord.

TROISIEME PARTIE: LIAISONS MICRO/MACRO ET SYSTEMES INTERMEDIAIRES

Considérons le cas des unités institutionnelles et des secteurs institutionnels qui possèdent normalement une organisation et des informations comptables complètes.

a. *Vue Idéale et Obstacles*

On peut rêver à une situation dans laquelle existerait une organisation comptable tout à fait générale, la même pour toutes les unités institutionnelles, conçue directement pour permettre d'élaborer à la fois les comptes des unités institutionnelles élémentaires (petites ou grosses) et les comptes de la nation. La structure des comptes, les classifications et définitions comptables, les modes d'évaluation, les moments d'enregistrement, les dates de clôture des comptes,

¹³Il faut reconnaître cependant que l'existence dans les comptes, sous des formes variables suivant les pays, d'écarts statistiques, en particulier d'un ajustement entre les comptes *non financiers* et les comptes financiers, représente un obstacle à la réalisation d'une cohérence complète.

présenteraient directement, parmi le cas échéant plusieurs approches complémentaires, les variables des comptes nationaux. Dans l'hypothèse en outre où il n'y aurait au niveau des unités institutionnelles aucune erreur volontaire (fraude, malveillance, etc. . . .) ou involontaire, ni aucun décalage temporel entraîné par le temps de transport des biens et des informations et d'enregistrement des écritures, dans l'hypothèse encore où la collecte et le traitement central des données se feraient sans erreur ou omission, on peut rêver de comptes de secteurs institutionnels cohérents qui résulteraient directement de l'agrégation des comptabilités des unités élémentaires (à l'exception naturellement des ménages qui ne sauraient être astreints, sauf par le Big Brother d'Orwell, à la tenue de comptabilités). Et que ne permettraient pas l'informatique et la télématique! Tout comptable national y a probablement pensé un jour, que ce soit dans l'enthousiasme de ses débuts ou l'accablement de ses expériences décourageantes.

Bien entendu, personne ne croît qu'il en est ainsi ni probablement qu'il en sera jamais ainsi. Tout le monde sait que l'organisation comptable, les principes et la pratique diffèrent d'une catégorie d'unités institutionnelles à une autre et que l'objectif de satisfaire les comptes nationaux n'est pris totalement en considération, quand il l'est, dans aucun cas; qu'il y a des erreurs volontaires et involontaires et, pour de nombreuses raisons, des décalages temporels dans les écritures; que la centralisation des données comptables si elle est parfois directe et complète (grandes entreprises, grandes administrations publiques par exemple) s'effectue le plus souvent à travers des formulaires fiscaux ou des questionnaires statistiques aux contenus plus ou moins étendus suivant le type et notamment la taille des unités considérées; que des erreurs peuvent se produire lors des traitements centraux, et ainsi de suite. . . .

Sans aller jusqu'à nourrir les illusions ci-dessus, il est cependant normal de penser d'abord, pour les unités dotées d'informations comptables, à la voie du passage direct. On peut parfois aller assez loin dans cette voie. Par exemple dans le cas de l'administration centrale, pour laquelle les comptes nationaux dérivent le plus souvent d'une recodification et d'une réorganisation des données de la comptabilité publique. En général toutefois, il n'est pas possible d'aller jusqu'au bout. Pour le montrer, nous examinerons principalement le cas des entreprises non financières (Sociétés non financières et entreprises individuelles dotées d'informations équivalentes).

Pour passer directement d'une comptabilité de base aux comptes nationaux, on s'efforce de réorganiser les postes de cette comptabilité en fonction de ceux de la comptabilité nationale. Plusieurs types de raisons font que, sauf exceptions, l'on ne peut obtenir pour une entreprise donnée un compte ainsi réorganisé qui soit le prolongement effectif immédiat, la désagrégation directe du compte du sous-secteur d'activité auquel elle appartient.¹⁴ Ces raisons résultent de différences dans les principes et pratiques comptables, de redressements pour fraude et évasion fiscale qu'il faut effectuer, de données exogènes provenant d'autres secteurs institutionnels qu'il faut prendre en compte.

La première raison tient à ce que, à des degrés variables suivant la nature des pratiques comptables en vigueur dans les divers pays et pour diverses

¹⁴Je rappelle que les comptes du Système central sont, en France pour les SQS non financières, établis en 40 sous-secteurs d'activité, sauf actuellement pour les comptes financiers.

catégories d'entreprises, les données comptables des entreprises ne sont pas totalement réconciliables avec les règles des comptes nationaux. Ces difficultés résultent à la fois de la classification des opérations, des règles d'évaluation et des moments d'enregistrement de celles-ci.

Donnons d'abord quelques exemples, à titre indicatif, des problèmes que posent les classifications d'opérations au niveau de synthèse où les données sont généralement fournies (bilans, comptes de résultats notamment). Dans le cas de postes complexes des comptes nationaux, tels que la production ou la valeur ajoutée, qui ne se retrouvent en général pas tels quels dans les comptabilités des entreprises, leur calcul à partir de ces dernières nécessite la prise en compte d'un assez grand nombre de rubriques qui peuvent permettre une bonne approximation mais laissent subsister des différences. Pour des catégories plus élémentaires, la difficulté est souvent inverse: les comptabilités des entreprises fournissent des données qui recouvrent plusieurs postes des comptes nationaux, avec parfois des différences globales de couverture et, en tout cas, sans les décompositions indispensables. Ainsi les frais de personnel ne correspondent pas tout-à-fait le plus souvent à la rémunération des salariés, ni parmi eux les charges sociales aux cotisations sociales. Les frais financiers comprennent fréquemment les intérêts versés, mais aussi des commissions et autres frais bancaires qui ne s'analysent pas de la même façon en comptabilité nationale. Les produits financiers de leur côté peuvent comprendre à la fois les intérêts et les dividendes reçus, que nous traitons séparément, etc. . . . Si demain nous décidions de ventiler à nouveau entre les utilisateurs la production imputée de services bancaires, nous n'en trouverions évidemment pas l'équivalent dans les comptabilités élémentaires, de même que le service d'assurance n'y apparaît pas, mais seulement la prime brute.

Si pour les opérations non financières une ré-organisation approximative des rubriques comptables est possible, l'exercice est plus difficile, suivant notre expérience, pour les opérations financières. La manière dont les créances et dettes sont généralement présentées dans les bilans des entreprises (critères de liquidité ou d'exigibilité à plus ou moins d'un an) rend le passage à la nomenclature des opérations financières des comptes nationaux d'une difficulté insurmontable sauf pour quelques postes. En particulier, les créances et dettes envers les clients et fournisseurs (crédit inter-entreprises notamment et crédits commerciaux avec le reste du monde) et les créances et dettes envers le système financier sont le plus souvent mêlées.

Quant aux règles d'évaluation, je mentionnerai d'abord les divergences entre le calcul des amortissements, influencé en général par des considérations fiscales, et la consommation de capital fixe.¹⁵ De ce fait, même pour des grandeurs brutes identiques ou voisines, les grandeurs nettes des comptabilités élémentaires et celles des comptes nationaux sont le plus souvent sensiblement différentes. Autre cas très important, les modes de valorisation des stocks ne sont pas les mêmes, il en résulte des écarts, qui peuvent être considérables en période d'inflation entre les variations de stocks calculées de part et d'autre, avec des répercussions équivalentes sur la production, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et

¹⁵Certaines grandes entreprises font, au moins à usage interne, des estimations complémentaires de la consommation de capital fixe; d'autre part, dans certains pays, les règles relatives à la réévaluation des bilans visent à rapprocher les deux optiques.

l'épargne; d'une manière générale une règle de prudence des entreprises conduit à ne pas imputer de marge bénéficiaire à la production stockée alors que les comptes nationaux normalement estiment celle-ci au prix de production du jour de l'entrée en stock, marge bénéficiaire incluse. Enfin, en l'absence de réévaluation des actifs physiques, et notamment des immobilisations, des postes essentiels sont estimés très différemment dans les bilans des entreprises et les comptes nationaux de patrimoine.

Le problème des moments d'enregistrement est paradoxal. En effet, le principe très général de la comptabilité d'entreprise est du même type que celui des comptes nationaux: les opérations doivent être enregistrées au moment de la naissance d'un droit ou d'une obligation.

Cependant, des principes voisins ne conduisent pas nécessairement dans tous les cas à des règles identiques. Ainsi les entreprises comptabilisent-elles les intérêts au fur et à mesure que le temps pendant lequel existent les créances ou dettes correspondantes s'écoule (intérêts dits "courus"); les comptes nationaux les inscrivent quand ils sont dus (intérêts dits "échus").¹⁶ De même, les entreprises rapportent les impôts sur les bénéfices à la période pendant laquelle ces bénéfices sont gagnés, alors que les comptes nationaux les inscrivent au moment où les impôts sont dus sans pénalité (SCN § 7.61).

Outre les différences d'interprétation ou de modalité d'application qui peuvent se rencontrer pour un principe identique, il se trouve que l'obligation de prendre en considération dans les comptes nationaux les principes et les pratiques comptables d'autres secteurs institutionnels et l'information qui en émane conduit souvent à retenir des règles pratiques qui s'écartent notablement du principe de base. Nous retrouverons ce problème un peu plus loin. Enfin, des décalages temporels nombreux, aux conséquences fort importantes, résultent aux environs des dates de fin d'exercice des délais de transport des biens et des informations et de passation des écritures.¹⁷

Deuxième type de raisons à l'absence de passage complet micro-macro pour les entreprises: les redressements pour fraude et évasion fiscales. Je ne m'étendrai pas longuement sur ce point, très important toutefois en pratique. Quelles que soient les méthodes utilisées pour estimer les redressements à effectuer (utilisation statistique des résultats des contrôles réalisés par les services fiscaux eux-mêmes, mise en oeuvre de l'ensemble des sources disponibles dans les phases de synthèse et d'arbitrages des comptes), s'il est envisageable de pratiquer ceux-ci par catégorie juridique d'entreprises (Sociétés, entreprises individuelles), par taille d'entreprises et par sous-secteur d'activité, il est inconcevable de le faire au niveau individuel.

Le troisième type de raisons concerne les conséquences de la prise en compte, dans la synthèse et l'arbitrage des comptes nationaux, de données exogènes provenant d'autres secteurs institutionnels, administrations publiques et institutions financières principalement, et du compte du reste du monde. Les pratiques

¹⁶SCN § 7.47.

¹⁷Entre les entreprises elles-mêmes, les données comptables ne sont pas toujours, notons-le, cohérentes, soit que les classifications comptables diffèrent, en l'absence d'une normalisation stricte, ou les règles d'évaluation (pour les stocks par exemple), soit que des décalages comptables se produisent, soit que des appréciations subjectives ne concordent pas (inscription et évaluation de créances et dettes douteuses).

des comptes nationaux peuvent varier. Cependant, à des degrés divers, ceux-ci semblent retenir le principe des secteurs leaders, soit globalement (on peut décider par exemple de retenir telles quelles les données émanant de l'administration centrale ou de la Sécurité sociale), soit pour certaines opérations seulement (les institutions financières par exemple pour les intérêts, les assurances, les opérations financières; la balance des paiements pour les opérations avec le reste du monde). Les justifications de ces pratiques peuvent elles-mêmes être diverses: soit par exemple qu'il apparaisse peu souhaitable de modifier les comptes de l'Etat central,¹⁸ soit que les secteurs concernés permettent seuls pour certaines opérations de fournir les données de cadrage dont on hésite à s'écarter. Si le résultat final de la prise en compte de ces données peut être répercuté à la rigueur au niveau des sous-secteurs d'activités économique, du moins dans une nomenclature pas trop détaillée, la modification corrélative des données individuelles par entreprise, outre la charge de travail qu'elle entraînerait, présenterait un caractère très artificiel. Pour certaines corrections, elle romprait la logique interne de la comptabilité d'entreprise. Il en serait ainsi notamment quand les moments d'enregistrement retenus pour certaines opérations s'écarterent, du fait en particulier des pratiques des secteurs leaders, du principe droit/obligation (la base de caisse est ainsi fréquemment retenue pour les opérations des administrations publiques).

b. Recherche de Solutions

Comment faire pour réduire les difficultés brièvement analysées dans les pages qui précèdent? Principalement de trois manières; par un traitement plus sophistiqué des données individuelles elles-mêmes, par la recherche d'informations individuelles complémentaires, par la modification des pratiques comptables.

J'ai déjà évoqué au passage la première méthode qui se heurte très vite à des difficultés insurmontables. Les redressements pour fraude ne peuvent par hypothèse être estimés au niveau individuel; utiliser à cette fin des coefficients moyens serait à la fois artificiel et source de tensions avec les entreprises. Les corrections résultant de la prise en compte de données exogènes provenant d'autres secteurs seraient sans signification ou même porteuses de significations perverses au niveau individuel. Quant aux difficultés liées aux pratiques comptables elles-mêmes, elles pourraient être résolues parfois en appliquant des clefs de répartition moyennes à des postes insuffisamment détaillés; en revanche recalculer par entreprise la variation de stocks ou la consommation de capital fixe, ou les actifs physiques, est probablement tout simplement impossible avec les informations disponibles, même dans les situations privilégiées.

On peut penser alors à se procurer des informations individuelles complémentaires. La voie royale est l'accès à des comptabilités complètes plus détaillées. Ceci suppose une collaboration très ouverte des entreprises concernées. C'est un travail très lourd. Nous procédons nous-mêmes de cette manière pour un petit nombre de grandes entreprises publiques. On peut aussi apparier plusieurs

¹⁸ A la fois parce qu'ils sont normalement les plus fiables et que leur respect facilite le dialogue à court terme entre les responsables des budgets économiques et les autorités budgétaires.

fichiers administratifs ou statistiques afin de les compléter les uns par les autres. C'est également un travail très lourd. Nous le faisons pour le fichier fiscal des bénéfiques industriels et commerciaux et l'enquête annuelle d'entreprise. On peut encore développer les enquêtes statistiques. Cela pose trois problèmes: de coût, d'acceptation par les entreprises, de possibilité pour celles-ci de fournir certaines données sans surcharge insupportable si leur comptabilité et plus généralement leur système d'information ne sont pas a priori organisés pour les produire.

Certains lecteurs pourraient penser peut-être que cette voie des enquêtes statistiques permettrait d'une manière générale d'éviter les difficultés évoquées dans les pages précédentes. Ne suffirait-il pas que les statisticiens conçoivent des questionnaires d'enquête suivant les catégories mêmes (concepts, définitions, règles de repérage dans le temps et d'évaluation des flux et des stocks, etc. . . .) des comptes nationaux? Ainsi s'obtiendraient directement, peuvent imaginer ces lecteurs, des données sur la production, la valeur ajoutée, les variations de stocks, les opérations financières, etc. . . . cohérentes (aux problèmes de contrôles statistiques habituels près) avec ce que recherche la comptabilité nationale; de la sorte des bases de données individuelles sur les entreprises pourraient s'obtenir "en termes de comptabilité nationale". A notre sens une telle voie est très illusoire. L'expérience montre que pour l'essentiel, en ce qui concerne les comptes des entreprises, celles-ci ne peuvent fournir aisément que des informations qui correspondent aux données organisées dans leur comptabilité. Interrogées suivant les catégories des comptes nationaux, qui leur paraîtraient souvent trop abstraites au demeurant, elles donneront en réalité le résultat du regroupement de leurs propres catégories comptables. Les problèmes étudiés dans cette partie seraient cachés, ce qui serait la pire des solutions: ils ne disparaîtraient nullement. Bien loin donc de chercher à obtenir des entreprises de façon immédiate les données dans les termes requis par les comptes nationaux, il est nécessaire, à notre sens, de baser autant que possible les enquêtes statistiques—quand elles portent sur des postes de type comptable—sur les catégories qui se rencontrent dans la comptabilité des entreprises.

Aussi, sur le long terme, a-t-on intérêt à chercher à influencer les pratiques comptables afin qu'il soit plus aisé d'obtenir par formulaire administratif ou enquête statistique des données répondant mieux aux normes des comptes nationaux.

Bien sûr ces normes des comptes nationaux peuvent elles-mêmes être conçues de manière à faciliter les choses. Dans l'ensemble cependant la marge de jeu paraît étroite. Le système conceptuel central des comptes nationaux correspond à des objectifs propres qui imposent certaines nécessités: ainsi nous n'accepterons certainement pas, à des fins de rapprochement, de remplacer la notion de consommation de capital fixe par celle d'amortissements comptables ou fiscaux ou de changer notre règle générale de valorisation des stocks ou de comptabiliser les actifs physiques à leur valeur d'origine, ou de renoncer à isoler les intérêts si la comptabilité d'entreprise ne les distingue pas, etc. . . . D'autre part, ce système conceptuel doit valoir pour toute l'économie, donc pour tous les secteurs institutionnels. Il est inévitable par conséquent qu'il ait un certain caractère de compromis afin de tenir compte au mieux des systèmes conceptuels particuliers, mais sans pouvoir les retenir tous à la fois dans leur intégralité.

Aussi la nécessité nous est-elle apparue de longue date d'essayer d'influer sur les pratiques comptables des entreprises. L'existence en France d'un plan comptable normalisé devenu obligatoire nous a aidés à la fois à prendre conscience du problème et à agir, ce que nous avons fait notamment lors de la révision récente de ce plan. Nous avons obtenu des résultats importants, par exemple l'introduction de la notion de valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation ou de l'autofinancement. La classification des créances et dettes s'est améliorée, du fait de l'abandon du critère de classement à plus ou moins d'un an, et permet des rapprochements avec celle des tableaux d'opérations financières. D'autres progrès pourront sans doute être réalisés dans le futur. Cela demande toutefois beaucoup de temps (un quart de siècle s'est écoulé entre la version précédente du plan comptable et l'actuelle). Le processus de rapprochement entre comptabilité d'entreprise et comptabilité nationale est de très longue durée. Des éléments irréductibles subsisteront probablement en toute hypothèse, du fait de différences de logique entre la gestion des agents économiques élémentaires et l'analyse de l'économie nationale.

Le passage direct complet micro/macro pour les entreprises au sens donné à cela en bas de la page 167 reste donc l'exception et il ne deviendra pas la règle dans un futur prévisible. Cela signifie que le traitement des données individuelles ne peut aller que jusqu'à un certain stade (variable pour diverses raisons suivant les catégories d'entreprises), au delà duquel le passage aux comptes nationaux ne peut se faire raisonnablement que pour des sous-secteurs groupant un nombre plus ou moins grand d'unités individuelles et même, si nous pensons à certains aspects de l'économie parallèle, une fraction non dénombrable d'unités qui ne sont connues d'aucune source et sont introduites implicitement lors des redressements, synthèse et arbitrages d'ensemble des comptes.

c. La voie du Système Intermédiaire

C'est pourquoi il nous a semblé souhaitable, pour marquer l'étape au delà de laquelle le flou inévitablement commence, d'élaborer un système conceptuel intermédiaire qui se rapproche autant que possible de celui du Système central, mais se déduit simplement, par réorganisation de postes élémentaires, de la comptabilité même des entreprises et des données chiffrées de celle-ci.

Une autre considération a poussé dans la même voie. Si les comptabilités des entreprises ont en général l'inconvénient de ne pas faire apparaître certaines grandeurs souhaitées par les économistes, voire par les analystes financiers eux-mêmes, les comptes nationaux offrent l'inconvénient symétrique de présentations et de langages sensiblement éloignés de ceux auxquels les praticiens des entreprises sont accoutumés et qui ne manquent pas de logique dans une optique micro-économique. Ceci conduisait également à envisager un système conceptuel intermédiaire dans lequel apparaîtraient des notions économiquement significatives que la comptabilité d'entreprise ne montre pas (la production et la valeur ajoutée notamment), mais qui resterait dans l'ensemble proche du langage même de l'entreprise et des analystes financiers. L'utilisation d'un tel schéma au niveau individuel des entreprises rendait de même souhaitable que les données chiffrées émanant de celles-ci soient ré-organisées, mais ne soient pas changées.

La construction d'un système intermédiaire pour les entreprises a répondu à ces objectifs convergents.

Afin de ne pas alourdir ce texte, je ne décrirai pas ici le système intermédiaire. On en trouvera une brève présentation dans le texte déjà cité de Maryvonne Lemaire et Jean-Louis Weber. J'en reprends seulement en annexe 4 les tableaux. Une présentation plus complète se trouve dans la deuxième partie du chapitre 9 du SECN, "Le système intermédiaire entreprises". On y trouvera notamment le tableau de financement qui ne figure pas dans la communication ci-dessus. Une révision du système intermédiaire est un cours à la suite de la publication du Plan comptable révisé.

Je représenterai en revanche, dans le schéma simplifié de la page 174, la chaîne de passage des données de base aux comptes nationaux (hors grandes entreprises publiques et exploitations agricoles).

Quelques mots seulement de commentaires: le système intermédiaire ne peut être complètement établi¹⁹ que pour les entreprises assujetties à remplir le formulaire fiscal le plus complet (lequel est défini par référence au plan comptable). Celles-ci sont dites entreprises au bénéfice réel normal. Pour elles, la publication des comptes intermédiaires est effectuée en détail (100 sous-secteurs d'activité et stratification par taille) et des traitements particuliers peuvent être effectués à partir de la base de données micro-économiques constituée.

Pour les autres entreprises, on ne peut établir qu'un compte intermédiaire simplifié. De la sorte le passage aux comptes nationaux s'effectue-t-il, par sous-secteur d'activité, à partir de ce compte intermédiaire simplifié, en utilisant également des données complémentaires qui ne sont disponibles que sur une partie du champ (en particulier celui des entreprises au régime du bénéfice réel normal). Ce compte intermédiaire simplifié (appelé "compte standard" dans la pratique des comptes nationaux français parce qu'il est le même pour tout le champ considéré) est plus pauvre que le compte intermédiaire, mais il couvre un champ plus étendu, toujours sur une base individuelle.

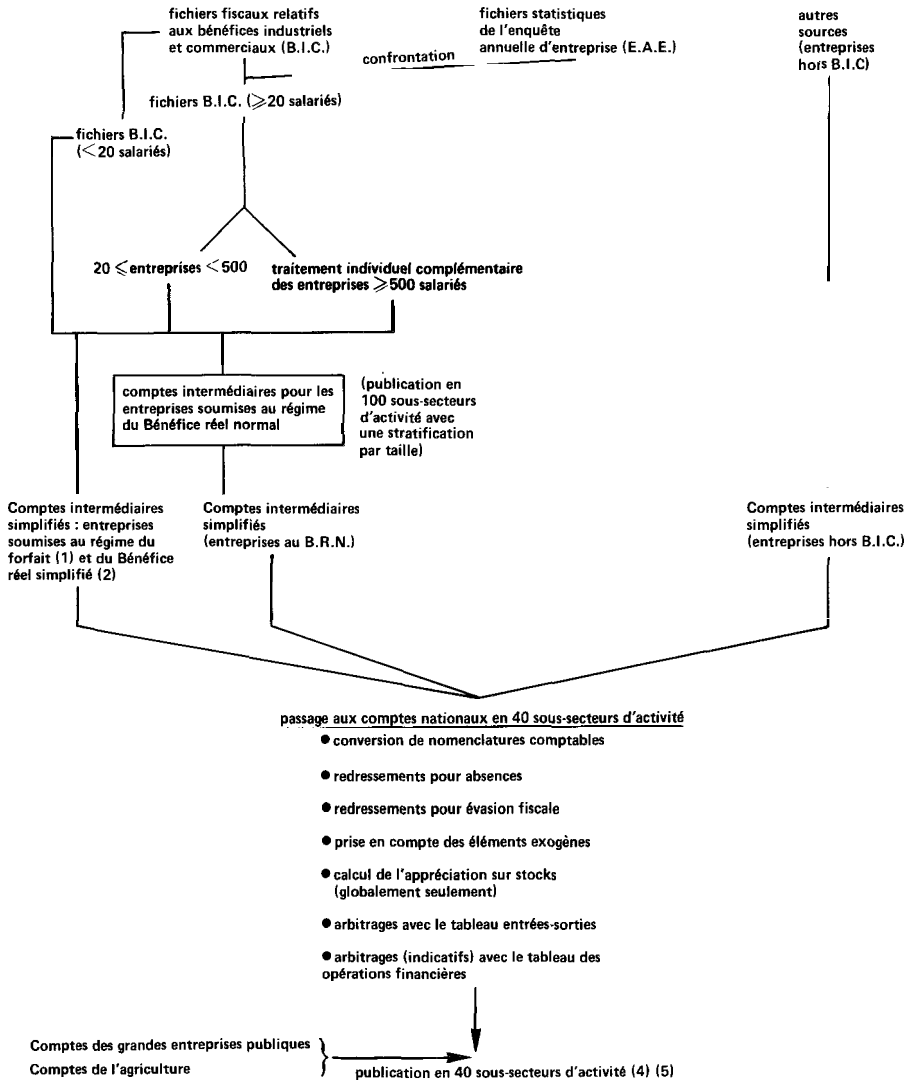
Enfin, le passage aux comptes nationaux est effectué en 40 sous-secteurs seulement.²⁰ Il serait trop fragile à des niveaux plus fins, a fortiori comme je l'ai dit déjà au niveau individuel.

Est-il souhaitable et possible d'introduire un système intermédiaire pour les entreprises sur le plan international? La question est délicate et mérite réflexion. Tenir compte de l'exigence implicite d'un tel système quand on parle des relations micro/macro et de la constitution de bases de données individuelles me paraît indispensable en toute hypothèse pour éviter d'obscurcir bien des débats. L'introduction effective d'un S.I. relève certainement avant tout de considérations nationales et sa forme précise dépend de la nature des pratiques comptables les plus courantes des entreprises. Des tendances à la normalisation comptable internationale se sont cependant faites jour dans la Communauté économique européenne (cf. la 4^e directive européenne sur le droit des sociétés). D'autre part l'intérêt d'un S.I. pour l'analyse des entreprises ne justifierait-il pas à lui seul son élaboration internationale dans le cadre de recommandations relatives aux

¹⁹En fait actuellement le tableau de financement ne l'est pas. Il le sera dans l'avenir.

²⁰Avec l'exception de l'appréciation sur stocks qui actuellement n'est calculée que globalement.

**PASSAGE DES DONNÉES DE BASE
AUX COMPTES DES SOCIÉTÉS DU SYSTEME CENTRAL**



(1) informations soumises tous les deux ans seulement

(2) pas de bilan fourni

(3) entreprises imposées au régime des bénéfices non commerciaux, coopératives agro-alimentaires, sociétés d'économie mixte, etc...

(4) Le calcul de l'appréciation sur stocks est jugé hasardeux en 40 sous-secteurs. Il est donc effectué globalement et les comptes en 40 sous-secteurs sont publiés sans correction pour cette appréciation sur stocks.

(5) Pour les entreprises individuelles, on ne peut établir que certains sous-comptes.

statistiques d'entreprises? Celles-ci sont nettement en retard par rapport aux statistiques d'établissements. N'est-il pas grand temps d'aller plus loin?

Quelques mots des autres secteurs dotés normalement d'informations comptables. Malheureusement, en dehors du cas des entreprises non financières, qui est cependant de loin le plus important par le nombre d'unités concernées, notre expérience n'a porté jusqu'ici que sur l'élaboration d'un système intermédiaire pour les sociétés d'assurances. En l'espèce, celui-ci se justifie du fait du caractère sophistiqué du traitement des assurances dans les comptes nationaux, mais ne touche qu'un secteur institutionnel limité. Une considération analogue peut intervenir pour les institutions de crédit.

Le cas des administrations publiques est plus complexe. Les administrations locales étant nombreuses (particulièrement en France au niveau communal), il est probable qu'un système intermédiaire serait utile pour elles. En revanche, il serait sans doute d'un faible intérêt pour les organismes de Sécurité Sociale, qui sont en général en petit nombre. Quant aux administrations centrales, le budget de l'Etat en particulier, la réponse est hésitante. Le passage direct aux comptes nationaux est normalement toujours possible, mais les spécialistes des finances publiques utilisent des schémas un peu différents des comptes nationaux. Ces schémas représentent-ils une esquisse de système intermédiaire justifiée par des besoins analytiques? Quelle signification revêtent de ce point de vue les normes du FMI relatives aux statistiques de finances publiques?

Bien que le compte du reste du monde ne soit pas un compte de secteur institutionnel, mais le compte des opérations des agents économiques résidents avec les agents économiques non résidents, on peut s'interroger en termes analogues sur la Balance des paiements. Pour autant que certains écarts entre les recommandations du SCN et celles du Manuel du FMI seraient par nature inéliminables et/ou que des présentations différentes du SCN conviendraient mieux en toute hypothèse aux analystes des relations internationales (pour des raisons autres que l'habitude bien entendu), ne devrait-on pas considérer la Balance des paiements comme un système intermédiaire (trans-secteurs institutionnels)?

Enfin pour les unités économiques normalement non dotées d'informations comptables, c'est à dire les ménages,²¹ la relation micro/macro ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes. Les comptes sont établis à partir de sources diverses: certaines enquêtes directes, de mise en oeuvre toujours délicate, mais surtout les données provenant des autres secteurs institutionnels et du reste du monde.

On peut résumer cette troisième partie par le schéma de la page 177. Les lignes en pointillé représentent les unités individuelles. Dans certains cas (première colonne à gauche), le passage micro/macro se fait/peut se faire au niveau individuel, les répercussions de la synthèse et des arbitrages étant répercutées/répercutables à ce niveau. La continuité de ces lignes en pointillé depuis les données comptables de base jusqu'aux comptes du Système central signifie que des bases

²¹Pour leurs activités d'entrepreneurs individuels, les ménages ont parfois ou souvent suivant les pays et les secteurs d'activité des informations comptables au moins partielles. Ce n'est évidemment pas le cas pour leurs activités domestiques.

de données individuelles complètement cohérentes avec le système central existant/peuvent exister.²²

Dans d'autres cas (colonne suivante se rapportant aux sociétés et quasi-sociétés non financières), le passage micro/macro se fait, en simplifiant, en deux temps. Dans le premier temps, jusqu'au(x) système(s) intermédiaire(s), des bases de données individuelles existent/peuvent exister. Ensuite, le passage au système central ne peut se faire que pour des groupes d'unités individuelles (classées par exemple par sous-secteur d'activité). Ces groupes sont représentés sur le schéma par des tuyaux.

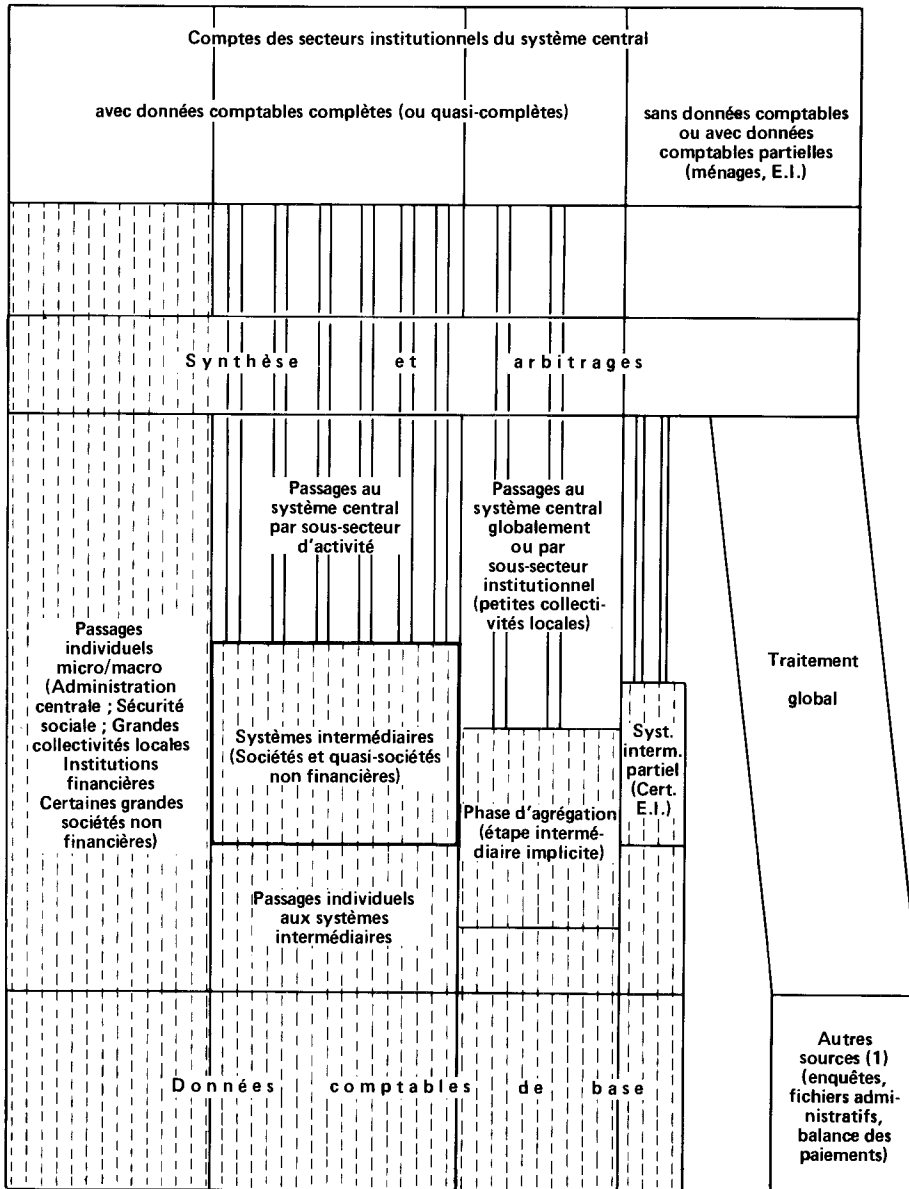
La troisième colonne est d'une nature moins précise. Elle vise des cas où, sans explicitation d'un système intermédiaire, il existe une étape de passage au système central qui ne peut probablement pas être effectuée au niveau individuel. Par exemple, dans les comptes des collectivités locales sont généralement introduites les données relatives aux transferts en provenance de l'administration centrale telles qu'elles apparaissent dans les comptes de cette dernière. Cet arbitrage ne peut être réalisé pour chaque administration locale, ce qui demanderait des informations très détaillées et un travail considérable. Les problèmes de passage au système central sont cependant beaucoup plus simples que pour les entreprises. Le cas des unités de cette colonne nécessite une réflexion complémentaire, à la fois pour bien préciser ce qui précède et étudier l'intérêt d'un éventuel système intermédiaire.

La dernière colonne concerne les ménages. Pour certaines entreprises individuelles, on peut effectuer une partie du parcours "en pointillé", c'est à dire au niveau de chaque unité. Dans l'ensemble cependant les comptes des ménages s'obtiennent à partir de sources d'information très nombreuses, parmi lesquelles des enquêtes directes par sondage et des données, souvent prépondérantes, provenant des autres secteurs institutionnels. Un passage direct micro/macro est évidemment impossible pour les ménages. Un traitement global des données aboutit finalement, après synthèse et arbitrage, à un compte pour l'ensemble du secteur des ménages. Des décompositions peuvent ensuite être tentées, par exemple par catégorie socio-économique ou par tranche de revenu. Compte tenu du nombre d'unités en cause, ces décompositions—complètement cohérentes avec les comptes du cadre central—ne peuvent viser que des catégories qui restent elles-mêmes constituées d'unités très nombreuses.

Des bases de données individuelles sur des échantillons de ménages peuvent par ailleurs être établies à des fins de simulation à partir d'enquêtes statistiques et/ou de fichiers administratifs. Ces bases peuvent être enrichies, comme l'ont montré les travaux des Ruggles, par fusion exacte de données concernant les ménages mêmes de ces échantillons ou par fusion statistique avec des données provenant de ménages ayant les mêmes caractéristiques. Il s'agit d'une voie très prometteuse. On peut douter fortement cependant qu'il soit possible de réaliser un échantillon général, une base de données individuelles unique ainsi conçue qui simulerait complètement la totalité du compte des ménages et de ses relations avec les autres secteurs. Ces bases de données individuelles sont probablement appelées à rester multiples, construites en fonction de certains types de simulations.

²²Un système intermédiaire n'est pas nécessaire, mais peut se révéler utile.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU PASSAGE MICRO/MACRO



(1) Y compris bases de données individuelles partielles sur les ménages

QUATRIEME PARTIE: COMPTES/SYSTEMES SATELLITES

Reprenons une phrase de l'introduction: "bien que le SCN—je dirai maintenant le Système central de comptabilité nationale—ait un contenu très riche à la fois par le champ qu'il couvre et les articulations que sa structure comptable comporte, il ne peut ni englober directement tout ce que l'on peut souhaiter que la comptabilité nationale analyse, ni présenter de manière complète tous les phénomènes qu'il inclut".

J'ai essayé de montrer dans les deux premières parties la richesse et la souplesse du système central. J'ai indiqué que de nombreuses variantes de système central étaient concevables, notamment que le champ couvert par celui-ci pouvait être plus ou moins étendu. En particulier, l'extension donnée aux concepts fondamentaux (production, consommation, accumulation) déterminait dans ses grandes lignes les limites du système central.

a. *Limites du Système Central et Obstacles à son Développement*

Le contenu effectif du système central dépend principalement de choix théoriques (c.f. les différences entre le SCN et la CPM par exemple), de la maturation des théories (c.f. les recherches sur la ré-introduction des ressources naturelles dans les fonctions de production ou sur la révélation des préférences relatives aux services naturels par rapport aux biens et services marchands ou sur le bien-être), de la nature des préoccupations sociales dominantes (travail/loisirs, primat donnée à l'économie marchande/importance accordée aux services non marchands collectifs et aux aménités procurées par la nature, etc. . . .), de la possibilité d'effectuer des mesures et de rassembler effectivement des données (c.f. les difficultés pour le faire dans le cas du résultat de la recherche, des innovations, de divers aspects du bien-être, des éléments constituant le patrimoine naturel, etc. . . .), des types d'utilisation et des importances relatives qui leur sont accordés (besoins des modèles économétriques, comparaisons internationales, etc. . . .).

Dans l'état actuel et prévisible des choses, le système central du SCN des deux ou trois prochaines décennies ne nous paraît pas pouvoir couvrir beaucoup plus que ce que le SCN rév.3 a retenu, à la fois du fait du manque de consensus, de l'insuffisance du progrès des théories et des mesures, de la nature des préoccupations et des utilisations.

Cependant, des progrès partiels ont été effectués, des infléchissements sensibles dans les importances relatives des préoccupations sociales ont été enregistrés, des accords sur des analyses complémentaires et (ou) alternatives ont été dans plusieurs cas acquis. Il faut pouvoir traduire ceci en instruments de comptabilité nationale, même s'il n'est pas, ou pas encore, possible de l'inclure dans le système central. Voici une première raison générale pour concevoir des choses qui "tournent" autour du Système central.

D'autre part, l'expérience montre que même les phénomènes recouverts par le Système central ne peuvent pas tous y être traités de façon aussi complète, à moins d'accepter un alourdissement considérable du système.

Prenons l'exemple du logement. Dans le Système central on peut trouver la formation brute de capital fixe en logements, ventilée par secteur institutionnel,

les dépenses des administrations publiques au titre du logement (fonction 6.1), les dépenses de consommation des ménages pour le logement (fonction 3), et la valeur des actifs en logements dans les comptes de patrimoine. Ce sont des données significatives, mais c'est peu. Pour en montrer plus, on peut chercher à compléter et détailler les comptes. On peut ainsi ventiler la formation brute de capital fixe entre logements neufs, par type de logements, et gros entretien, faire apparaître dans les achats nets de terre ce qui concerne les terrains à bâtir, retracer les transactions sur logements existants (terrain inclus). Dans le tableau entrées-sorties, on peut distinguer plusieurs produits relatifs au logement, éventuellement une branche d'activité "construction de logements". Si dans le tableau des opérations financières on veut retracer le financement du logement, il faudra subdiviser de nombreuses colonnes de secteurs ou sous-secteurs institutionnels pour faire apparaître séparément les variations de créances des financeurs et les variations de dettes des investisseurs d'une part, les autres créances et dettes des mêmes sous-secteurs d'autre part; éventuellement subdiviser en outre la nomenclature des créances et dettes. Naturellement, les remboursements de dettes au titre du logement par les ménages, variable très importante, et les emprunts nouveaux devraient être montrés séparément. Au niveau de l'épargne on souhaitera faire apparaître l'autofinancement des investisseurs et peut-être aussi la charge de remboursement des emprunts. On voit aisément qu'une analyse convenable, même simplifiée, de l'économie du logement appellerait un développement qui pourrait être totalement intégré au Système central du point de vue des concepts et des évaluations, mais qui surchargerait sensiblement celui-ci (encore n'ai-je pas parlé de l'analyse des transferts relatifs au logement par exemple).

Prenons un autre exemple, celui de l'éducation. Dans le SCN rév. 3 on peut trouver la branche d'activité enseignement et le produit correspondant,²³ les dépenses des administrations publiques, les dépenses de consommation des ménages au titre de la fonction enseignement. Il s'agit de données globales importantes certes, mais très peu nombreuses pour retracer l'économie de l'éducation. Si on veut le faire mieux dans le Système central, il faudra à nouveau introduire des détails nombreux: décomposer les activités d'enseignement entre divers types et niveaux, isoler les transferts relatifs à l'éducation, la FBCF en établissements d'enseignement de divers types et niveaux, détailler les dépenses de consommation des ménages par produit et fonction pour montrer mieux ce qui est directement lié à l'éducation. Pour les dépenses des employeurs, on rencontrera des difficultés plus grandes. Par exemple, à supposer même qu'on les connaisse, les dépenses de formation interne des entreprises pourront très difficilement être distinguées des autres coûts des secteurs ou des branches (consommation intermédiaire, salaires, formation de capital fixe). Dans le tableau entrées-sorties il faudrait par exemple exclure ces dépenses de celles des branches où elles sont intégrées pour les regrouper dans une branche spéciale du type "activités internes de formation". Une autre solution, complexe également, consisterait à introduire dans le Système central une ventilation fonctionnelle des dépenses des entreprises.

²³A condition que les résultats soient présentés déjà un peu en détail.

Mais l'économie de l'éducation pose d'autres problèmes dont la solution se heurterait à des incompatibilités avec le système conceptuel du Système central, ou nécessiterait un changement de celui-ci. Montrer un investissement en éducation supposerait ainsi une extension considérable du concept de formation de capital. S'il n'est pas jugé souhaitable de le faire dans le Système central, on atteint une limite de ce qui peut être retracé dans celui-ci.

Ces deux exemples suffisent à illustrer les obstacles que rencontrent un développement excessif du Système central en lui-même et plus encore naturellement la prise en compte d'éléments en contradiction avec sa logique.

C'est pour chercher à sortir de ce genre de difficultés que la notion de compte satellite a été imaginée.²⁴

b. Notion de Compte Satellite

Un compte satellite poursuit ainsi deux objectifs au premier abord contradictoires: d'une part révéler et développer des éléments inclus ou admissibles dans le Système central et donc porteurs de contraintes de ce système, d'autre part permettre des approches qui comportent des degrés de liberté vis à vis de certaines contraintes de ce même système, c'est-à-dire inclure des éléments qui ne seraient pas admissibles tels quels dans le Système central.

Essayons d'illustrer un peu plus ce second point sur l'exemple des ventilations fonctionnelles. La classification fonctionnelle des dépenses des administrations publiques est destinée à permettre une partition par fonction (éducation, santé, etc. ...) de ces dépenses. Un franc ou un dollar doit donc être compté à un endroit et à un seul. D'où les discussions bien connues sur le sort à réserver à l'enseignement médical (éducation? santé?), aux services de santé militaires (santé? défense?) ou aux écoles d'officiers (défense? éducation?) ou encore à la recherche menée dans les établissements d'enseignement supérieur (recherche? éducation?). D'où la difficulté de faire apparaître exhaustivement une fonction environnement ou une fonction tourisme par exemple. La classification fonctionnelle du Système central ne peut satisfaire tous les points de vue à la fois. Dans les comptes satellites en revanche, des solutions redondantes d'un compte à l'autre peuvent être admises. L'enseignement médical? Il sera en éducation dans le compte de l'éducation et en santé dans le compte de la santé. Le service de santé militaire? Il sera en santé ici, en défense là. "On peut donc faire n'importe quoi"? Non, car les mêmes briques élémentaires seront utilisées explicitement ou implicitement (c'est à dire qu'elles doivent être découpées ou découposables de la même manière et mesurées de manière homogène) dans le Système central et dans les comptes satellites.

Toujours dans l'optique fonctionnelle, on pourra faire apparaître des dépenses des entreprises, incluses dans leurs coûts de production, de manière à les rapprocher des dépenses des administrations publiques et des ménages se rapportant aux mêmes fonctions. Ces dépenses ne sont pas dans le Système central rapprochables, tant du moins que celui-ci ne comporte pas une notion de "dépense finale

²⁴Comme souvent, la démarche empirique a précédé la conceptualisation. Ainsi, les méthodes développées à l'OCDE pour mesurer l'effort de recherche-développement et les dépenses de coopération internationale ont-elles constitué avant la lettre des constructions très voisines de ce que nous appelons comptes satellites.

de consommation des producteurs marchands” ou au moins une ventilation fonctionnelle de leurs opérations. Les comptes satellites en revanche peuvent faire apparaître en santé la médecine du travail, en éducation la formation interne, etc. . . . Ici encore, les mêmes briques élémentaires sont en principe utilisées.

La marge de liberté nécessaire, illustrée à propos des ventilations fonctionnelles, peut être plus étendue pour d’autres éléments des comptes. Ainsi la notion de consommation élargie de la population (ce que les organisations internationales appellent consommation totale) s’inscrit-elle bien dans les degrés de liberté dont un compte satellite peut disposer, mais elle comporte une incidence sur la limite emplois intermédiaires/emplois finals si on y inclut certaines dépenses des entreprises et elle conduit de la sorte à une mesure complémentaire du PIB. L’introduction d’une notion d’investissement élargi nécessite également un degré de liberté supplémentaire puisque, présentant une délimitation alternative entre emplois finals courants et emplois en capital, elle aboutit à une mesure complémentaire de l’épargne.

Plus généralement des mesures complémentaires/alternatives de la production, de la consommation, du revenu, de l’épargne et de l’investissement—telles que celles qui ont été évoquées dans la première partie—peuvent, si elles n’ont pas été retenues dans le Système central, s’insérer dans des comptes satellites. Les transferts par exemple peuvent faire l’objet d’analyses plus approfondies. Ainsi les services non marchands fournis gratuitement par les administrations peuvent-ils être attribués à ceux qui les utilisent effectivement; des transferts correspondants peuvent être enregistrés. Plus indirectement, les avantages/désavantages qui résultent de la législation fiscale²⁵ ont fait l’objet de travaux conduisant à la notion de prestations fiscales. Des travaux analogues peuvent être imaginés sur la différenciation des taux d’intérêt, certaines différenciations de prix, ou encore, mais de manière beaucoup plus complexe, certaines externalités. Le cas des transferts montre bien que l’on peut à la fois dans des comptes satellites dire plus sur les transferts explicites²⁶ définis et mesurés par le Système central et étendre au delà de ceux-ci la notion de transfert afin de concevoir et mesurer des transferts implicites et les insérer dans des analyses élargies de la redistribution.

Essayons de donner à tout ce qui précède une formulation un peu plus générale.

Un compte satellite permet/constitue²⁷:

1. une démultiplication des briques élémentaires du Système central
2. une combinaison avec d’autres briques élémentaires
3. une organisation/ré-organisation de ces briques élémentaires suivant des architectures qui peuvent résulter de logiques complémentaires ou alternatives de celle du Système central, y compris pour les présentations comparables elles-mêmes.

De ce fait, la surface de contact de ces éléments est beaucoup plus étendue que celle des éléments correspondants du cadre central. La capacité “coordonnatrice” ou “fédératrice” de ceux-ci est plus grande.

²⁵Exonérations et abattements divers, différenciation des barèmes etc. . . .

²⁶Les répartir notamment suivant diverses classifications des bénéficiaires.

²⁷Cette présentation formelle n’implique pas nécessairement bien entendu qu’il soit toujours procédé concrètement de cette façon ni dans cet ordre.

Aux groupes de briques plus nombreux d'un compte satellite il sera plus fréquemment possible d'associer des quantités physiques qu'aux groupes de briques du Système central. En effet, les catégories de ce dernier, même quand les comptes sont élaborés dans un assez grand niveau de détail, restent notablement agrégées et il est rarement significatif, y compris dans le tableau entrées-sorties, de pouvoir y associer directement des quantités physiques suffisamment homogènes. Ceci est normal par construction pour un système macro-économique. Les comptes satellites sont davantage méso-économiques et peuvent présenter des quantités physiques qui, quoique recouvrant toujours des qualités différentes, se rapportent cependant à des éléments suffisamment homogènes.

On peut ainsi penser à des données sur l'emploi (personnels médicaux et sanitaires, enseignants, chercheurs . . .), sur les équipements (hôpital et leurs lits, écoles, équipements informatiques . . .), sur les biens et services produits (biens marchands, mais surtout services et notamment services non marchands dont l'analyse est encore très en retard), sur les bénéficiaires des revenus et notamment des transferts et sur les bénéficiaires/utilisateurs des biens et services et en particulier des services non marchands.

Nous pouvons ainsi compléter l'énoncé de ce que permet un compte satellite:

4. une association de nombreuses données en quantités physiques aux données monétaires.

Un compte satellite contient de la sorte à la fois des caractéristiques et des données du Système central et des caractéristiques et des données qui relèvent de domaines particuliers de la statistique.

c. Système Central, Comptes Satellites, Systèmes d'information Spécifiques

Par rapport au Système central, on peut dire qu'un compte satellite est semi-intégré. Les éléments d'intégration du Système central (classifications, évaluations, etc. . .) s'y retrouvent pour la plupart,²⁸ quoique sous des formes qui peuvent être différentes. Des éléments complémentaires nombreux y figurent également. Certains d'entre eux sont strictement compatibles avec les précédents, c'est à dire ne comportent avec eux aucune contradiction.²⁹ D'autres, normalement en petit nombre, relèvent de logiques alternatives et contiennent effectivement des contradictions avec le Système central. Mais comme ces contradictions sont maîtrisées, construites, ces éléments peuvent être considérés cependant comme compatibles, quoique non au sens strict du terme.³⁰

²⁸Ce point appellerait un approfondissement considérable afin de préciser davantage, à propos de ces divers éléments intégrateurs, leurs degrés divers de rigidité et de souplesse. La cohérence des évaluations entre le Système central et les comptes satellites mérite en particulier un examen attentif. Cette cohérence est un principe nécessaire de construction des comptes satellites. En pratique, il serait sans doute difficile de l'assurer dans tous les cas et à tout moment dès lors qu'un nombre important de comptes satellites existeraient.

²⁹Cette compatibilité peut éventuellement être par nature, du fait qu'aucun élément correspondant n'existe dans le Système central (cas de la classification des maladies ou des disciplines scientifiques).

³⁰Cette phrase également demanderait à être beaucoup approfondie. La démarche des comptes satellites suppose en effet tantôt le maintien d'une cohérence stricte, tantôt l'acceptation de degrés de liberté. Ceux-ci ne peuvent être tout simplement "pris" par les spécialistes des divers domaines. Ils doivent résulter d'une analyse conjointe, d'une collaboration entre les comptables nationaux généralistes et ces spécialistes. On imagine aisément que l'organisation d'un tel processus n'est pas simple.

Considéré par rapport au domaine particulier qu'il couvre, un compte satellite procède également de la logique du système d'information relatif à ce domaine. De ce point de vue, le compte satellite est à la fois structurant et structuré. Considérons tour à tour ces deux aspects.

Un compte satellite est un instrument de structuration du système d'information correspondant, essentiellement de la partie monétaire de celui-ci et de certains aspects des données physiques qui y sont associés. Cette fonction résulte notamment de tout ce que le compte satellite emprunte, en le développant, aux éléments intégrateurs du Système central. Considéré sous cet angle ce compte est au sens le plus direct "compte satellite de la comptabilité nationale".

Cependant, tout en étant ainsi démultipliée, la comptabilité nationale ne fournirait pas la totalité des éléments permettant de structurer le système d'information d'un domaine particulier, même dans le champ de l'économie. D'autres éléments procèdent directement de logiques propres à ce domaine. J'ai déjà mentionné ci-dessus en note la classification des maladies ou celle des disciplines scientifiques. Je peux citer aussi de nombreuses notions d'équivalence à usages spécifiques: équivalent-logement d'un certain type, équivalent calorique des aliments, équivalent pétrole des bilans énergétiques. ... Le cas de l'énergie est particulièrement riche, il montre comment un compte satellite peut avoir deux tableaux de synthèse: d'une part, le tableau entrées-sorties de l'énergie, tel que ceux que la Communauté économique européenne développe, qui est un développement/intensification du tableau entrées-sorties général, avec des branches et des produits plus détaillés auxquels des bilans en quantités physiques peuvent être associés; d'autre part, les bilans énergétiques³¹ qui convertissent en équivalent physique général ce que les TES expriment en équivalent monétaire.

La combinaison d'éléments structurants généraux provenant du Système central et d'éléments structurants spécifiques provenant de domaines particuliers permet au compte (ou système) satellite d'exercer une fonction d'organisation des systèmes d'information de ces domaines et donc de servir de cadre de coordination statistique.

Cette présentation générale ne fait qu'esquisser la problématique des relations entre Système central, comptes/systèmes satellites et systèmes d'information spécifiques.³² Pour aller plus loin, il faudrait notamment approfondir la notion de système conceptuel d'un domaine³³ et disposer d'expériences plus nombreuses.

Sans décrire les expériences menées jusqu'ici,³⁴ j'évoquerai brièvement quelques familles de comptes satellites.

d. Familles de Comptes Satellites

La première concerne des comptes d'activités économiques. De nombreux travaux ont été menés en France de longue date sur les comptes de l'agriculture,

³¹Le pluriel est intentionnel. On peut en construire plusieurs dans divers optiques et donc avec des calculs divers d'équivalence.

³²Pour ne pas compliquer l'exposé, je n'ai pas mentionné les interférences possibles entre systèmes intermédiaires et comptes satellites.

³³Le terme domaine est pris volontairement dans un sens peu précis. Il couvre notamment aussi bien des activités économiques que des fonctions.

³⁴On trouvera une présentation rapide des traux français et une bibliographie dans le papier déjà cité de Maryvonne Lemaire et Jean-Louis Weber: L'expérience française d'extension des comptes nationaux.

des transports et du commerce, avant même que l'expression compte satellite ait été introduite. De ce fait, ces comptes n'ont pas été qualifiés de satellites et sont rangés, sans plus, dans la catégorie générale des travaux complémentaires. Ils répondent en fait aux caractéristiques des comptes satellites. Ils détaillent et complètent de diverses manières le Système central.

Les comptes de l'agriculture comportent ainsi, en plus des comptes de la branche et du secteur agriculture du cadre central, des comptes de la branche par département (pour environ 100 circonscriptions administratives donc) et un compte de la protection sociale des agriculteurs. Les comptes du commerce contiennent notamment des données par type d'entreprises commerciales.

Les comptes des transports présentent essentiellement le détail des activités de transport qui sont décrites de manière synthétique dans le Système central, ainsi que des données complémentaires sur la main d'oeuvre, les principales caractéristiques des réseaux d'infrastructure, certaines nuisances engendrées par les transports, etc. . . . Le compte satellite pourrait retracer, si les données disponibles et les travaux d'étude le permettaient, les activités de transport pour compte propre, celles des entreprises et des autres producteurs en premier lieu, mais aussi celles des ménages. (Ces activités ne se reflètent dans le cadre central que par certains de leurs coûts). Il serait ainsi possible de passer de comptes limités à la branche ou au secteur d'activité à de véritables comptes de la fonction transport tout entière.

Un cadre conceptuel a été élaboré pour l'informatique. Des comptes de l'énergie sont en projet.

On observera que l'élaboration d'un compte satellite est spécialement utile dans le cas d'activités que les comptes centraux ne mettent pas du tout en lumière de manière synthétique. Ainsi en est-il de l'informatique qui vient d'être cité ou du tourisme pour lequel des comptes expérimentaux ont été publiés en 1979.

Tout particulièrement fondamentale serait pour certains pays la construction de comptes de la ou des activités économiques essentielles (Le SCN rév. 3 esquisse cela dans son chapitre IX relatif à l'adaptation du système aux pays en développement). On pense naturellement aux pays dont les exportations sont constituées dans leur majeure partie de quelques produits d'extraction ou de l'agriculture. Pour le pétrole notamment, un tableau analysant les revenus primaires, les transferts qui en dépendent et les utilisations qui en sont faites est particulièrement utile. L'Equateur avait esquissé un compte du pétrole il y a quelques années.³⁵

Une seconde famille correspond à ce qui est le plus habituellement connu sous l'expression de compte satellite. Il s'agit de comptes établis davantage dans une optique fonctionnelle: recherche, éducation, santé, protection sociale, culture, logement, environnement, pour citer ceux qui ont été élaborés en France ou esquissés.³⁶ Ces comptes présentent une base méthodologique commune. Ils dégagent pour chaque fonction un agrégat de dépense nationale dont on notera

³⁵On peut penser bien sûr à structurer le Système central des comptes de telle sorte que ces activités économiques essentielles apparaissent directement sous tous leurs aspects, mais ceci est une autre histoire.

³⁶Comme je l'ai déjà indiqué, le manuel de l'OCDE dit de Frascati propose l'équivalent d'un compte satellite de la recherche. Il existe des ébauches de comptes de la santé et de l'éducation dans divers pays. L'office statistique des communautés européennes a développé un compte de la protection sociale.

qu'il ne peut apparaître aisément dans le Système central.³⁷ Cette dépense nationale³⁸ est analysée suivant trois optiques, celle des activités et des produits, celle des financements, celle des bénéficiaires. On trouvera en annexe 5 trois tableaux, extraits de l'article de M. Lemaire et J-L Weber, qui schématisent la présentation de ces comptes.

Une troisième famille de comptes satellites, plus floue, pourrait concerner certaines actions des pouvoirs publics plus limitées que celles qui s'exercent dans le cadre des grandes fonctions collectives mentionnées ci-dessus. Une forte pression s'exerce actuellement en France pour l'élaboration d'un compte des aides publiques au système productif.

Une quatrième famille est probablement constituée à lui seul . . . par le système complémentaire relatif à la distribution des revenus, de la consommation et des patrimoines. La démarche suivie par les Nations-Unies en élaborant ce système correspondait implicitement à celle des comptes satellites: introduction de concepts complémentaires de revenu, de transfert et de consommation, ainsi que de critères complémentaires de partition des ménages (par taille, tranche de revenu, catégorie socio-économique, etc. . .).

Je n'essayerai pas de proposer à ce stade une véritable typologie des comptes satellites. Les familles de comptes que j'ai évoquées—et qui comportent entre elles des interférences—n'épuisent pas le champ du possible, ni même celui de la demande révélée. On observe une demande croissante pour des travaux qui ou bien visent à développer les comptes nationaux ou bien cherchent à en utiliser les techniques.

L'idée générale des comptes satellites peut être en effet appliquée, en l'adaptant, à des thèmes qui ne sont pas sans relation avec le Système central de comptabilité nationale mais qui s'inscrivent dans des logiques différentes. On peut penser par exemple à un compte de l'alcoolisme ou à un compte des accidents de la route. Dans cette direction, des bilans coûts-avantages tiendraient la place centrale.

Une expérience particulièrement intéressante est menée sur des comptes du patrimoine naturel.³⁹ La zone de contact avec les comptes économiques nationaux élargis est, comme le montre le schéma extrait de l'article déjà cité que je reprends en annexe 6, très réduite par rapport à l'extension potentielle des comptes du patrimoine naturel.

En s'en tenant à la comptabilité nationale élargie, le schéma de la page 186 extrait du même article, illustre la situation des comptes satellites par rapport au Système central de comptes.

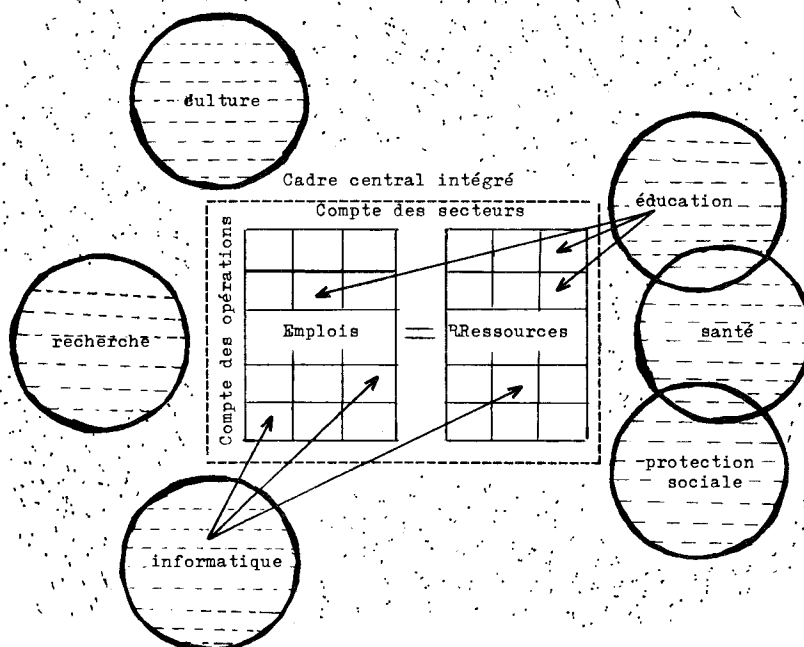
e. *Que faire sur le Plan International?*

Que retenir de ce qui précède pour les travaux internationaux de révision du SCN?

³⁷Notamment parce que sont concernés des secteurs institutionnels auxquels, dans le système central, ne s'appliquent pas les ventilations fonctionnelles.

³⁸Les champs des comptes satellites pouvant être redondants, l'agrégation éventuelle des diverses dépenses nationales demanderait bien entendu quelques précautions.

³⁹En voir une présentation succincte dans le papier cité de M. Lemaire et J-L Weber. Voir aussi l'article de Jean-Louis Weber: *The French natural patrimony accounts*, *Statistical Journal of the United Nations ECE*, 1 (1983) 419-444. Un ouvrage sortira en 1986.



Au centre : le cadre central en termes monétaires retrace l'équilibre des opérations et pour chaque secteur l'équilibre des emplois-ressources.

Autour : les comptes satellites (qui peuvent se chevaucher) se raccordent (→) au cadre central par l'intermédiaire de certains flux monétaires. (Seuls quelques raccords ont été représentés).

En pointillé : la nuée des statistiques non monétaires qui deviennent organisées dans les comptes satellites.

Les comptes/systèmes satellites ne constituent pas, à la différence du Système central, un ensemble fermé. On peut toujours en concevoir de nouveaux. Un compte/système satellite d'un domaine particulier peut, lui, être clos; on peut imaginer en effet qu'il structure la totalité des variables de ce domaine. A l'étape actuelle cependant, le caractère encore expérimental de ces comptes conduit à les concevoir comme des cadres évolutifs de l'organisation de l'information. Une famille homogène de comptes satellites pourrait probablement être conçue comme un système complet des comptes de cette famille. Je songe en particulier aux comptes relatifs aux grandes fonctions collectives (santé, éducation, culture, etc. ...). On peut en effet penser à une analyse fonctionnelle généralisée à l'ensemble des secteurs institutionnels et à l'ensemble des fonctions de la vie économique et sociale, dans une optique se rapprochant de celle des besoins. La majorité des éléments du Système central prendrait, de ce point de vue, un aspect intermédiaire. Certaines fonctions auraient elles aussi un caractère intermédiaire. Une telle généralisation, à supposer qu'elle ait vraiment un sens, n'est certainement pas mûre.

Par ailleurs, la demande de comptes satellites dépend beaucoup des préoccupations dominantes dans tel pays à telle période et la réalisation de comptes des données et des moyens disponibles.

Pour toutes ces raisons, une véritable systématisation de cette démarche ne peut être envisagée actuellement au niveau international. Cependant les discussions menées de longue date sur la comptabilité nationale, ses caractéristiques et ses limites montrent qu'une certaine clarification dans cette direction est nécessaire.

Que peut-on envisager? Il me semble qu'il faudrait d'une part introduire dans le manuel du futur SCN une présentation générale des problèmes de structuration et d'inter-relations dans une optique élargie, d'autre part sélectionner certains tableaux complémentaires/satellites et certains comptes/systèmes satellites qui seraient recommandés.

Sur le premier point, l'introduction de la notion de Système central et des relations de celui-ci d'un côté avec les niveaux micro-comptables, de l'autre avec d'autres comptes/systèmes méso-satellites faciliterait une meilleure compréhension d'un ensemble de démarches qui peuvent paraître foisonnantes. Ceci permettrait en même temps de mieux distinguer que cela n'est parfois fait les problèmes de structuration du Système central lui-même et ceux d'un ensemble plus vaste de comptes.

Sur le second point, on peut d'abord penser à une sélection de tableaux du type suivant:

- un compte du secteur public: il est très important pour la plupart des pays en voie de développement (le chapitre IX du SCN rév. 3 l'introduit à titre complémentaire pour ceux-ci), mais intéressant également pour les pays développés. Il s'obtient normalement par ré-organisation de secteurs et sous-secteurs du Système central, aisément si les subdivisions nécessaires ont été pratiquées. Il fait alors pratiquement partie du Système central. Une version du tableau économique d'ensemble peut mettre en lumière les relations entre secteur public et secteur privé (l'Equateur publie à titre de variante un tel tableau économique d'ensemble). A une question de présentation près, le compte du secteur public est tout à fait intégré au Système central; mais il peut bien sûr comporter des compléments "satellites".⁴⁰

- un compte-type d'activité économique clé: celui-ci devrait comporter, comme je l'ai indiqué au passage, un tableau des transferts successifs des revenus issus de cette activité.

- quelques tableaux extraits du système complémentaire sur la répartition du revenu à la fois pour mieux satisfaire les besoins qui ont conduit à préconiser des transformations du SCN dans le sens des Matrices de comptabilité sociale, des SAM (Social accounting matrixes) et pour présenter des notions élargies de consommation/revenu qui ne seraient pas retenues dans le Système central lui-même.

Quant aux comptes/systèmes satellites, outre le système complémentaire sur la répartition du revenu, de la consommation et du patrimoine qu'il faudrait

⁴⁰Et s'articuler avec une base de données individuelles sur les entreprises publiques présentées en termes de système intermédiaire (et peut-être de Système central pour les plus importantes de ces entreprises).

promouvoir mieux qu'il ne l'a été jusqu'alors, il faudrait, je crois, en retenir un tout petit nombre dont l'intérêt général s'imposerait et pour lesquels un effort effectif serait mené, en liaison notamment avec les organisations internationales spécialisées correspondantes.

Le choix pourrait se faire par exemple parmi les comptes suivants:

- un compte de la santé
- un compte de la protection sociale
- un compte de l'éducation
- un compte du tourisme⁴¹
- un compte de l'information

Les démarches exposées dans ce papier montrent la richesse potentielle d'un "système élargi de comptabilité nationale".

Du point de vue de l'analyse d'abord, il deviendrait possible d'utiliser conjointement (ou séparément bien sûr) données macro-économiques du Système central de comptabilité nationale, données micro-économiques de systèmes intermédiaires, données méso-économiques de comptes/systèmes satellites.

Pour la coordination statistique, la voie du système élargi permet de démultiplier de diverses manières l'outil que constitue à cette fin le Système central. Les systèmes intermédiaires fournissent une référence mieux adaptée que le Système central, par nature plus abstrait, à la collecte de données reposant sur des systèmes comptables de base. Les comptes/systèmes satellites, en constituant progressivement des instruments de structuration des systèmes d'information des divers domaines de la statistique, élargissent considérablement la zone de contact avec ces domaines, laquelle est souvent très limitée dans le Système central lui-même.

Une telle extension nécessite bien entendu des investissements importants. Il s'agit en effet d'opérations complexes quant à leur conception, aux moyens requis et à l'organisation à mettre en place dans chaque cas. Mais par hypothèse ce sont des investissements qui peuvent être réalisés peu à peu.

A terme la maîtrise d'un vaste ensemble à la fois soumis à des exigences de cohérence et autorisé à des marges de jeu ne serait pas sans problèmes. L'émergence de ceux-ci serait le signe . . . de la réussite.

⁴¹A l'intention bien sûr des pays fortement concernés.

A N N E X E 1

TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE POUR L'ANNÉE 1983

Millions de F

190

Compte	EMPLOIS							S 90 Reste du monde	Biens et services		Total	Opérations	Compte	RESSOURCES							Biens et services		Total			
	Comptes des secteurs						S 90		Marchands	Non marchands				Comptes des secteurs						S 90 Reste du monde	Marchands	Non marchands				
	S 10 Sociétés et Q.S.	S 80 Ménages	S 40 Inst. de crédit	S 50 Entrep. d'ass.	S 60 Adm. publiques	S 70 Adm. privées								S 10 Sociétés et Q.S.	S 80 Ménages	S 40 Inst. de crédit	S 50 Entrep. d'ass.	S 60 Adm. publiques	S 70 Adm. privées					S 10 Sociétés et Q.S.	S 80 Ménages	S 40 Inst. de crédit
PRODUCTION C 1							874 209			874 209	P 50	Exportations de biens et services.....									874 209		874 209			
								917 729		917 729	P 60	Importations de biens et services.....									917 729		917 729			
								5 956 780	679 040	6 635 820	P 10	Production de biens et services.....			5 596 694	226 464	36 827	752 017	23 818					6 435 820		
								5 912 453		5 912 453	P 1A	Production des branches marchandes.....			5 575 088	226 464	36 827	63 955	10 119						5 912 453	
								44 327	679 040	723 367	P 1B	Production des branches non marchandes.....				21 606		688 062	13 699						723 367	
										2 883 284	P 21/22	Consommation intermédiaire ventilée.....													2 883 284	
										2 693 232	P 2A	Consommation intermédiaire ventilée des branches marchandes.....													2 693 232	
										190 052	P 2B	Consommation intermédiaire des branches non marchandes.....													190 052	
										3 752 536	N 1	« Valeur ajoutée brute ».....			2 079 994	951 690	174 170	9 471	527 206	10 005					3 752 536	
										3 219 221	N 1A	« Valeur ajoutée brute marchande ».....			2 079 994	930 084	174 170	9 471	21 991	3 511					3 219 221	
									533 315	N 1B	« Valeur ajoutée brute non marchande ».....				21 606		505 215	6 494					533 315			
										R 30	Subventions d'exploitation reçues.....													108 021		
EXPLOITATION C 2									2 199 407	R 10	Rémunération des salariés.....				2 185 928							13 479		2 199 407		
									360 233	R 20	Impôts liés à la production et à l'importation.....						574 705					32 952		607 657		
									354 924	R 21	T.V.A. et taxes assimilées.....						354 924						354 924			
										244 805	R 22	Autres impôts liés à la production.....						240 402					4 403		244 805	
										7 928	R 28	Prélèvement au profit de la C.E.E.....						21 094					21 094		0	
										7 928	R 29	Droits de douane et assimilés.....						473					7 455		7 928	
										155 726	P 23	Ajustement pour services bancaires imputés.....											155 726		155 726	
										1 264 419	N 2	« Excédent brut d'exploitation ».....			523 647	773 158	58 999	21 236	47 410	419					1 264 419	
										108 021	R 30	Subventions d'exploitation versées.....														
										1 232 444	R 40	Revenus de la propriété et de l'entreprise.....			105 677	240 541	630 429	38 912	51 895	1 024	164 146					1 232 444
REVENU C 3									1 021 035	R 41	Intérêts effectifs.....			50 200	141 757	618 500	34 860	30 447	433	144 698					1 021 035	
									10 368	R 42	Intérêts imputés sur les engagements résultant des contrats d'assurance.....				10 368										10 368	
										21 215	R 43	Revenus de la terre et des actifs incorporels.....			4 414	4 961	49	4 344					7 447		21 215	
										144 463	R 44	Dividendes et autres revenus distribués des sociétés.....			32 723	75 693	11 800	4 052	13 489	591	6 115					144 463
										27 781	R 45	Revenus prélevés par les entrepreneurs des quasi-sociétés.....			18 280				3 615				5 886		27 781	
										7 782	R 46	Participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.....				7 782										7 782
										203 093	R 50	Opérations d'assurance-dommages.....			23 466	78 121	132	98 870	187	156	2 161					203 093

	32 620	65 605	131	"	791	262	1 287	"	"	100 696	R 51 Primes nettes d'assurance-dommages.....	"	"	"	98 870	"	"	1 826	"	"	100 696	
	"	"	"	98 870	"	"	3 527	"	"	102 397	R 52 Indemnités d'assurance-dommages.....	23 466	78 121	132	"	187	156	335	"	"	102 397	
	115 670	1 209 787	25 561	19 128	1 253 806	3 268	38 023	"	"	2 665 243	R 60 Transferts courants sans contrepartie n.d.a.	49 452	1 096 274	9 648	15 955	1 407 206	16 980	67 728	"	"	2 665 243	
	62 185	273 875	18 887	4 160	2 923	371	350	"	"	362 751	R 61 Impôts courants sur le revenu et le patrimoine.....	"	"	"	"	362 751	"	"	"	"	"	362 751
	"	882 284	"	"	"	"	4 512	"	"	886 796	R 62/63 Cotisations sociales.....	31 664	1 750	976	14 379	838 027	"	"	"	"	"	886 796
	31 664	1 750	976	13 505	1 007 647	2 456	"	"	"	1 057 998	R 64 Prestations sociales.....	"	1 049 013	"	"	"	"	"	"	"	"	1 057 998
	21 821	51 878	5 698	1 463	243 236	441	33 161	"	"	357 698	R 65 à 69 Autres transferts courants.....	17 788	45 511	8 672	1 576	206 428	18 980	58 743	"	"	357 698	
	221 134	2 975 734	58 559	2 945	643 830	16 959	"	"	"	3 919 161	N 3 « Revenu disponible brut ».....	221 134	2 975 734	58 559	2 945	643 830	16 959	"	"	"	3 919 161	
UTILISATION DU REVENU C 4	"	2 530 881	"	"	643 269	10 121	54 337	"	"	3 238 608	P 30 Consommation finale.....	"	"	"	"	"	"	34 305	2 525 263	679 040	3 238 608	
	"	2 496 576	"	"	643 269	10 121	54 337	"	"	3 204 303	P 3B Consommation finale sur le territoire économique.....	"	"	"	"	"	"	"	2 525 263	679 040	3 204 303	
	"	34 305	"	"	"	"	"	"	"	34 305	P 32 Consommation finale hors du territoire économique des ménages résidents.....	"	"	"	"	"	"	34 305	"	"	34 305	
	221 134	444 853	58 559	2 945	561	6 838	"	"	"	734 890	N 4 « Épargne brute ».....	221 134	444 853	58 559	2 945	561	6 838	"	"	"	734 890	
10 352	11 833	4 180	821	45 759	248	534	"	"	73 727	R 70 Transferts en capital.....	18 706	11 942	4 029	"	35 693	1 110	2 247	"	"	73 727		
"	"	"	"	38 242	"	534	"	"	38 776	R 71 Aides à l'investissement.....	10 996	3 268	"	"	21 183	1 110	2 219	"	"	38 776		
"	10 079	"	821	"	"	"	"	"	10 900	R 72 Impôts en capital.....	"	"	"	"	10 900	"	"	"	"	10 900		
10 352	1 754	4 180	"	7 517	248	"	"	"	24 051	R 79 Autres transferts en capital.....	7 710	8 674	4 029	"	3 610	"	28	"	"	24 051		
346 896	245 735	34 238	5 481	119 053	2 857	"	"	"	796 240	P 40 Formation brute de capital.....	"	"	"	"	"	"	"	"	796 240	796 240		
350 653	265 372	36 238	5 481	115 293	2 857	"	"	"	776 094	P 41 Formation brute de capital fixe.....	"	"	"	"	"	"	"	"	776 094	776 094		
16 043	363	"	"	3 760	"	"	"	"	20 166	P 42 Variation des stocks.....	"	"	"	"	"	"	"	"	20 166	20 166		
289	2 414	699	466	935	45	"	"	"	0	P 70 Acquisitions nettes de terrains et d'actifs incorporels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
-137 677	181 641	21 471	-3 823	-129 493	4 798	///	///	"	-63 083	N 5 « Capacité (+) ou besoin (-) de financement ».....	///	///	///	///	///	///	///	-63 083	"	///	63 083	
17 687 588	1 113 615	189 054	4 044 339	79 309	1 171 664	7 234 742	679 040	32 199 351		TOTAL opérations non financières.....	17 687 588	1 113 615	189 054	4 044 339	79 309	1 171 664	7 234 742	679 040	32 199 351			
Flux nets de créances											Flux nets de dettes											
	400	3 600	29 024	"	"	"	4 903	"	"	28 121	F 00 Moyens de paiement internationaux.....	"	"	-4 903	"	"	"	33 024	"	"	28 121	
	56 801	208 667	16 019	6 317	34 520	2 098	12 756	"	"	268 138	F 10/20 Monnaie et dépôts non monétaires.....	-100	"	242 483	1 000	13 411	"	11 344	"	"	268 138	
	50 270	95 469	137 243	33 115	15 611	"	65 729	"	"	397 437	F 30/40/50 Bons négociables, titres.....	91 071	"	170 180	500	112 117	"	23 569	"	"	397 437	
	9 541	"	328 138	13 858	23 451	2 700	97 398	"	"	475 086	F 60/70 Crédits.....	177 505	161 997	83 164	150	8 507	"	43 763	"	"	475 086	
	4 800	50 664	"	"	"	"	"	"	"	55 464	F 80 Réserves techniques d'assurance.....	"	"	"	55 464	"	"	"	"	"	55 464	
	///	///	///	///	///	///	59 280	"	"	-59 280	N 6 « Solde des créances et dettes ».....	-146 664	196 403	19 500	-3 824	-129 493	4 798	///	///	///	-59 280	
	121 812	358 400	510 424	53 290	4 542	4 798	111 700	"	"	1 164 966	TOTAL opérations financières.....	121 812	358 400	510 424	53 290	4 542	4 798	111 700	"	"	1 164 966	
	///	///	///	///	///	///	3 803	"	"	-3 803	N 0 Ajustement (N 5-N 6).....	+ 8 987	-14 762	+ 1 971	+ 1	0	0	///	///	///	3 803	

Designation des secteurs institutionnels

S 10 Sociétés et quasi-sociétés non financières.
S 11 Institutions de crédit.
S 50 Entreprises d'assurance.

S 60 Administrations publiques (non consolidé).
S 70 Administrations privées.
S 80 Ménages (y compris entreprises individuelles).
S 90 Reste du monde.

Produit intérieur brut..... 3 957 043
Produit intérieur brut marchand..... 3 423 728
Produit intérieur brut non marchand..... 533 315

ANNEXE 2

PRESENTATION DU SCN REV. 3 SOUS FORME DE TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE

Emplois									Ressources								
Compte	Sociétés et Quasi Soc.	Institut Financ.	Admi. Publ.	IPSBL	Ménages et E.I.	Extérieur	Biens et Serv.	Total	Compte	Sociétés et Quasi Sociétés	Institut Financ.	Admi. Publ.	IPSBL	Ménages et E.I.	Extérieur	Biens et Serv.	Total
Production									Exportations de biens et services	Production							
									Importations de biens et services								
Revenu et Dépenses									Production								
									Consommation intermédiaire								
									Valeur ajoutée								
									Impôts indirects nets								
									• impôts indirects								
									• subventions d'exploitation reçues (-)								
									Consommation de capital fixe								
									Rémunération des salariés								
									Excédent net d'exploitation								
									Revenu de la propriété et de l'entreprise								
									• revenu prélevé par les entrepreneurs de quasi-sociétés								
									• intérêts								
									• dividendes								
									• revenus de la terre et des actifs incorporels								
								Subventions d'exploitation versées	Revenu et Dépenses								
								Primes nettes d'assurances dommages									
								Indemnités d'assurances dommages									
								Impôts directs									
								Redevances obligatoires, amendes et pénalités									
								Cotisations à la Sécurité Sociale									
								Cotisations sociales imputées									
								Prestations de Sécurité Sociale									

ANNEXE 3

COMPLEMENT AU TABLEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE: COMPTES DE PATRIMOINE

Actifs									Passifs								
Compte	Sociétés et Quasi Sociétés	Institut financ.	Admi. Publ.	IPSB	Ménages et E.I.	Extérieur	Σ Résidents	Total	Compte	Sociétés et Quasi Sociétés	Institut financ.	Admi. Publ.	IPSB	Ménages et E.I.	Extérieur	Σ Résidents	Total
Patrimoine									Patrimoine d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • actifs non financiers • actifs et passifs financiers • valeur nette Variation de patrimoine <ul style="list-style-type: none"> • épargne nette et transferts nets en capital • éléments de réconciliation <ul style="list-style-type: none"> dont • réévaluations des actifs non financiers • réévaluation des actifs et passifs financiers Patrimoine de clôture <ul style="list-style-type: none"> • actifs non financiers <ul style="list-style-type: none"> • stocks • actifs fixes • autres • actifs et passifs financiers (nomenclature condensée des actifs et passifs financiers) • valeur nette 	Patrimoine							

ANNEXE 4 (suite)

COMPTABILITE D'ENTREPRISE/COMPTE INTERMEDIAIRE/COMPTE NATIONAL

Tableaux extraits de "L'expérience française d'extension des comptes nationaux"
(M. Lemaire et JL Weber)

Comptabilité d'entreprise

Débit	Crédit
Compte d'exploitation	
Stock début Achats Frais de personnel Impôts et taxes Travaux, fournitures et services extér. Transports et déplac. Frais divers de gestion Frais financiers Dotations aux amort. et provisions Bénéfice d'exploit.	Stock fin Ventes Produits accessoi. Travaux faits pour elle-même Subventions d'exploitation Ristournes, rabais Produits financiers Pertes d'exploit.
Compte de Pertes et Profits	
Pertes d'exploitation Pertes exceptionnelles Impôts sur les bénéf. Bénéfice net comptable	Bénéf. d'exploit. Profits exception. Perte nette comptable

Compte intermédiaire

Emplois	Ressources
Compte de Production	
(Achats matières + autres consom. =)	(Ventes + Trav. pour elle-m + produits acces.)
Consommations	Produc. non stockée Variations de stocks
Valeur ajoutée	
Compte d'exploitation	
(Salaires + Charges sociales =)	Valeur ajoutée Subventions d'exploitation
Frais de personnel Impôts indirects Excédent brut d'exploitation	
Compte de Résultats	
Frais financiers Profit brut courant avant impôt	Excédent brut d'exp. Produits financiers
Impôt sur les bénéf. Capacité d'autofi.	Profit b.c.a.i. Prof.—pert. excep.
Bénéf. distribués Part. des salariés Autofinancement	Capacité d'autofi- nancement

ANNEXE 4 (suite)

Compte intermédiaire

Emplois	Ressources
Compte de Production	
Achats matières +autres consom.= Consommations Valeur ajoutée	$\left(\begin{array}{l} \text{Ventes} \\ +\text{Trav. pour elle-m} \\ +\text{produits acces.} \end{array} \right)$ Prod. non stockée Variations de stocks
Compte d'exploitation	
Salaires +Charges sociales= Frais de personnel Impôts indirects Excédent brut d'exploitation	Valeur ajoutée Subventions d'exploitation
Compte de Résultats	
Frais financiers Profit brut courant avant impôt	Excédent brut d'exp. Produits financiers
Impôt sur les bénéf. Capacité d'autofi.	Profit b.c.a.i. Prof.—pert. excep.
Bénéf. distribués Part. des salariés Autofinancement	Capacité d'autofi- nancement

Compte national

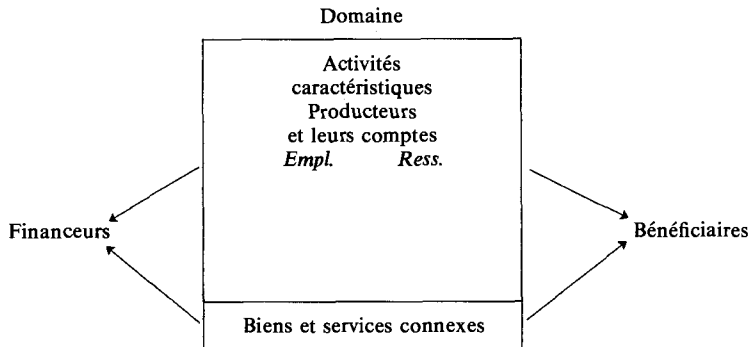
Emplois	Ressources
Compte de Production	
Consommation intermédiaire Valeur ajoutée	Production
Compte d'Exploitation	
Rémunérations Impôts liés à la pro. Excédent brut d'exploitation	Valeur ajoutée Subventions d'exploitation
Compte de Revenu	
Primes d'assurances Intérêts versés Dividendes versés Impôts sur les bénéf. Epargne	Excédent brut d'expl- Indemn. d'assurances Intérêts reçus Dividendes reçus

ANNEXE 5

COMPTES SATELLITES

Schémas extraits de "L'expérience française d'extension des comptes nationaux"
(M. Lemaire et JL Weber)

Articulation générale d'un compte satellite



Total des financements

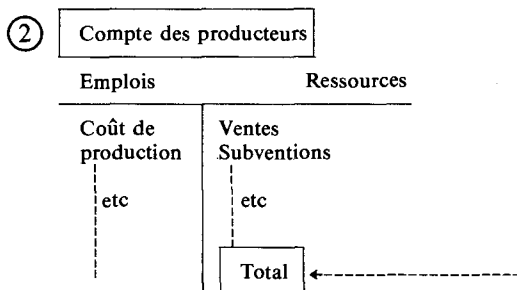
= Ressources des producteurs et
montant des biens et services
connexes

= Montant des transferts
monétaires (prestations sociales,
aides diverses, etc) et des biens et
services destinés aux bénéficiaires

Trois expressions de la Dépense Nationale

Schéma des tableaux: les trois optiques d'analyse de la Dépense Nationale et l'articulation des tableaux

①	Destination du Financement	Activités Caractéristiques	Biens et Services Connexes	Total du Financement
	Financeurs			
	Ménages Enterprises Administrations publiques Administrations privées			
	Ensemble	Dépense pour les activités caractéristiques		Dépense Nationale



ANNEXE 5 (suite)

③

Bénéficiaires	Biens et services caractéristiques	Transferts monétaires	Biens et services connexes	Ensemble
Ensemble				Dépense Nationale

N.B. Présentation simplifiée sans les relations avec le reste du monde.

Champ du compte satellite

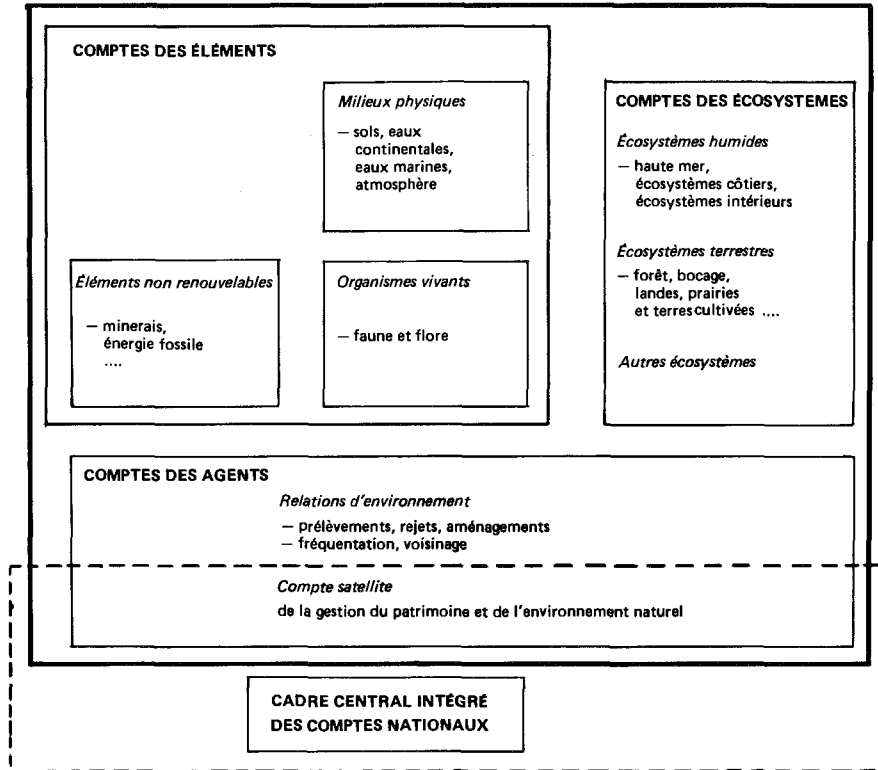
Financement de la dépense	Domaine de la dépense	Evaluation des résultats	Données monétaires
Financeurs du domaine	Biens et services connexes	Bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> • de transferts • de services non marchands • de biens et services marchands 	
	Comptes des producteurs (activités caractéristiques)	Dépenses non individualisables	
	Emploi et qualifications	Effets de la dépense	
	Equipements		

ANNEXE 6

COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL

Schéma extraits de "L'expérience française d'extension des comptes nationaux"
(M. Lemaire et JL Weber)

COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL



COMPTABILITÉ NATIONALE ÉLARGIE